NATIONS UNIES

HSP

HSP/GC/22/7

UN-HABITAT

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Distr. : Générale
24 avril 2009

Français
Original : Anglais

Vingt-deuxième session
Nairobi, 30 mars-3 avril 2009

Compte rendu du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-deuxième session

I. Organisation de la session (points 1 à 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

1. La vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été ouverte le lundi 30 mars 2009 à 10 h 20 par M. Michael Werikhe, Ministre d'Etat ougandais chargé du logement, Président par intérim du Conseil d'administration en l'absence de Mme Kumari Selja (Inde), Présidente du Conseil d'administration, retenue par un empêchement.

2. L'ouverture officielle de la session a été précédée d'un divertissement offert par la troupe de danse révolutionnaire albinos de la République-Unie de Tanzanie, qui a chanté en kiswahili, appelant l'attention sur l'égalité de droits des albinos.

3. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner; la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, Mme Inga Björk-Klevby, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Mme Anna Kajumulo Tibaijuka; et le Vice-Président et Ministre de l'intérieur du Kenya, M. Stephen Kalonzo Musyoka. Le texte du message du Secrétaire général est reproduit à l'annexe III au présent document.

4. Le Directeur exécutif du PNUE s'est félicité de l'occasion qui lui était offerte de s'adresser au Conseil d'administration, d'autant que le thème de la session faisait écho au thème de la session du Conseil d'administration du PNUE qui s'était tenue quelques semaines auparavant; les débats fructueux de cette session bénéficieraient d'un regain d'intérêt à la session en cours. Il s'est félicité que le choix du thème de la session ait porté sur le logement abordable, dans le contexte de la crise financière mondiale et des changements climatiques. La crise financière, qui se répercutait sur le monde entier, était ressentie plus immédiatement dans le Sud, en particulier en milieu urbain, là où les pauvres étaient les plus vulnérables et les moins aptes à se défendre contre les problèmes économiques de plus grande envergure. Il fallait agir globalement pour affronter la situation; les zones urbaines posaient un défi particulier, offrant cependant l'opportunité sans pareille de confronter les deux crises ensemble. Le PNUE avait élaboré, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les concepts de « nouvelle donne écologique » et d'« économies vertes », reposant sur la conviction que les futures économies, y compris dans les zones urbaines, ne réussiraient que si l'on abordait simultanément le changement climatique et la crise financière.

5. Il a souligné que la coopération entre ONU-Habitat et le PNUE était venue à maturité au fil des ans et que les deux organisations œuvraient ensemble à la solution des problèmes posés par la vie en milieu urbain et la fourniture des ressources dont les villes avaient besoin pour survivre. Cette collaboration s'étendait, par delà les projets, à un partenariat essentiel pour combattre la crise. Les conséquences du changement climatique comme, par exemple, l'élévation du niveau des mers qui menaçait non seulement les villes mais des économies entières, obligeaient ONU-habitat et le PNUE à rechercher, avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé, une transformation fondamentale des économies et l'adaptation aux changements climatiques. Pour conclure, il a demandé aux représentants de considérer les villes comme une partie de la réponse aux futurs défis confrontant l'humanité.

6. A l'invitation de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, les représentants ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Millard Fuller, fondateur et ancien président de l'organisation Habitat for Humanity.

7. La Directrice exécutive a ensuite expliqué l'ordre du jour de la session et présenté le thème spécial « Promotion de systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique » faisant observer que la session se déroulait alors même que le monde était en butte à la pire crise économique que l'humanité ait traversée de mémoire d'homme. S'agissant du financement, elle a mentionné le programme pilote du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles d'ONU-Habitat, et noté que des progrès significatifs avaient été réalisés dans le domaine des opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables.

8. Evoquant le nombre croissant de jeunes citadins et donnant des projections dramatiques pour l'avenir, elle a remercié le Gouvernement norvégien de son généreux appui aux Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine, puisque les nouveaux citadins allaient être, pour la plupart, des jeunes. Elle a préconisé un financement prévisible pour mener à bien les programmes conformément au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et parlé du nouveau Groupe de mobilisation des ressources établi par ONU-Habitat pour assurer, au niveau de l'organisation, une démarche plus cohérente en matière de mobilisation de fonds. En conclusion, elle a préconisé une coopération à long terme pour faire face aux multiples problèmes auxquels la planète se trouvait confrontée.

9. Les participants ont ensuite assisté à la projection d'un court métrage sur le programme « Moonbeam Youth Empowerment » lancé par ONU-Habitat dans le bidonville de Kibera, grâce à un don personnel du Secrétaire général. Après la projection, les diplômés qui avaient participé au projet ont reçu les félicitations des orateurs assemblés sur le podium.

10. Intervenant ensuite, M. Musyoka a souhaité la bienvenue aux représentants au nom du Président de la République du Kenya. Il a fait observer que le thème de la session s'inscrivait dans le prolongement du thème de la vingt et unième session, ces deux thèmes indiquant clairement que des systèmes de financement du logement abordables avaient un impact direct sur une urbanisation durable. Expliquant les liens entre l'urbanisation, la transformation économique et le développement, ainsi que les divers défis qu'ils posaient, il a évoqué les politiques et stratégies suivies au Kenya pour assurer un développement harmonieux des villes, en particulier les politiques et stratégies visant à améliorer les taudis et les bidonvilles et les progrès accomplis à ce jour dans ce domaine. Il a souligné le rôle clé joué par les autorités locales et décrit les efforts des autorités locales kényennes en termes de planification et de réforme en matière de financement. Passant ensuite à la question des changements climatiques, il en a souligné les effets adverses et le coût plus élevé de la construction pour adapter les habitations à ces changements. En guise de conclusion, il a exprimé l'espoir que la session donnerait lieu à un échange fructueux d'idées et d'expériences, en vue de mettre en œuvre, entre autres, des politiques en faveur des pauvres et des partenariats pour relever les défis, et il a souligné la nécessité de ne pas perdre de vue le besoin de renforcer ONU-Habitat.

B. Participation

11. Les 41 Etats ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Rwanda, Sénégal, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe.

12. Les 52 Etats ci-après, non-membres du Conseil d'administration, ont participé en qualité d'observateurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Autriche, Barbade, Bénin, Botswana, Cameroun, Canada, Chypre, Colombie, Comores, Cuba, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ghana, Grèce, Guinée, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sierra Leone, Suède, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Yémen.

13. Un observateur de l'Autorité palestinienne a également participé à la session.

14. Les deux organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

15. L'institution spécialisée des Nations Unies ci-après était représentée : Banque mondiale.

16. Des représentants de 40 assemblées nationales et régionales, de parlements, d'autorités locales et associations nationales, régionales et internationales d'autorités locales ont assisté à la session.

17. En outre, 66 organisations non gouvernementales et organismes du secteur privé étaient représentés.

18. La liste intégrale des organisations non gouvernementales participant à la session, se trouve dans la liste finale des participants parue sous la cote HSP/GC/22/INF/7.

C. Election du Bureau

19. A la 1re séance plénière, le lundi 30 mars 2009, M. Clifford Everald Warmington (Jamaïque) a été élu Président du Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session.

20. Les autres membres du Bureau ci-après ont été élus pour la session :

Vice-Présidents :	Mme Margita Fuchsová (République tchèque) M. Franz B. Marré (Allemagne) M. Coillard Chibbonta (Zambie)
Rapporteur :	M. Iftikhar A. Arain (Pakistan)

D. Vérification des pouvoirs des représentants

21. Conformément au paragraphe 2 de l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau a fait savoir au Conseil d'administration à sa 7e séance plénière, le 3 avril 2009, qu'il avait examiné les pouvoirs présentés par les délégations participant à la vingt-deuxième session du Conseil d'administration et les avait jugés en bonne et due forme. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Bureau sur cette question à la même séance plénière.

E. Adoption de l'ordre du jour

22. A sa 1re séance plénière, le Conseil d'administration était saisi des documents HSP/GC/22/1 et Add.1. Le Conseil d'administration a adopté, pour sa vingt-deuxième session, l'ordre du jour provisoire ci-après paru sous la cote HSP/GC/22/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Election du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011.

8. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.

9. Questions diverses.

10. Adoption du rapport de la session.

11. Clôture de la session.

F. Organisation des travaux

23. A sa 1re séance plénière, le Conseil d'administration a créé un Comité plénier, auquel il a renvoyé les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour, tandis que les questions découlant de ces points et autres points ont été examinées à titre préliminaire en plénière dans le cadre du débat général du Conseil.

24. Les travaux de la plénière étaient divisés en deux segments : un segment de haut niveau ponctué essentiellement par les déclarations des ministres et autres chefs de délégation, qui s'est tenu le premier et le deuxième jours; et un dialogue sur le thème spécial de la session entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui s'est déroulé le troisième jour.

25. Le Conseil d'administration a également créé un Comité de rédaction pour examiner les projets de résolution soumis au Conseil d'administration.

26. Pour l'examen des points de l'ordre du jour, les représentants étaient saisis des documents correspondants, indiqués dans l'ordre du jour provisoire annoté de la session (HSP/GC/22/1/Add.1). La liste des documents dont était saisi le Conseil d'administration avait été publiée sous la cote HSP/GC/22/INF/1.

G. Déclaration de politique générale de la Directrice exécutive

27. La Directrice exécutive a ébauché certains des enseignements qui pourraient être tirés de la crise économique et financière mondiale ainsi que le rôle que pouvait jouer ONU-Habitat pour y faire face. La crise mondiale touchait tous les pays et exigeait des efforts concertés de toute la communauté internationale ainsi que des idées novatrices et des mécanismes institutionnels pour en venir à bout.

28. Au cœur du problème se trouvaient la mauvaise réglementation des systèmes de financement du logement et la dépendance à l'égard des institutions financières privées. En mettant l'accent sur le thème du financement abordable du logement, le Conseil d'administration soulignait auprès de la communauté internationale qu'une solution durable aux causes de la crise financière devait tenir compte de la nécessité d'un tel financement. La crise avait montré que le financement abordable du logement devait s'inscrire dans l'équation plus large des systèmes de fourniture de logements abordables et nécessitait en outre un cadre réglementaire approprié. Les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables approuvées par le Conseil d'administration lors de sa précédente session étaient une initiative opportune, devenue encore plus importante. Les projets pilotes devaient permettre d'expérimenter de nouveaux modèles pour relever les défis qui se poseraient.

29. Le deuxième enseignement à tirer de la crise était que l'on avait franchi un tournant dans l'histoire de la théorie et de la pratique du développement. Les experts convenaient que les investissements publics dans les logements et les infrastructures étaient un des moyens les plus efficaces de favoriser la relance économique, créer des emplois et stimuler la demande dans tous les secteurs. C'est ainsi qu'en 2008, la Chine avait décidé d'injecter 600 milliards de dollars dans son économie, en consacrant les deux tiers de ce montant aux infrastructures vertes et aux logements en faveur des pauvres. On espérait que le travail d'ONU-Habitat deviendrait plus aisé puisque l'on reconnaissait que le secteur du logement était au cœur du progrès économique national.

30. L'émergence de la question du changement climatique au tout premier plan dans le débat international a coïncidé avec l'avènement d'un monde à prédominance urbaine dans lequel les villes en expansion dictent dans une large mesure la vitesse à laquelle la planète se réchauffe. Il était capital de reconnaître que les villes et les résidents urbains étaient non seulement touchés par le changement climatique mais y contribuaient également. Des mesures d'atténuation devaient être prises d'urgence, mais à ce jour les mesures envisagées aux niveaux mondial et national ne s'étaient pas accompagnées de mesures à l'échelon local et à celui des villes. Les mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone avaient été mis à mal par la crise financière et devaient être revus; de même, il fallait réexaminer l'utilisation des sols, la planification, les systèmes de transport et la conception des bâtiments.

31. Les autorités locales seraient à l'avant-garde des efforts pour trouver des solutions et ONU-Habitat œuvrait de concert avec Cités et gouvernements locaux unis pour s'assurer que les villes et les changements climatiques occupent une place importante dans l'ordre du jour de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Copenhague en décembre 2009. ONU-Habitat avait également lancé deux nouvelles initiatives : la Campagne mondiale pour une urbanisation durable qui permettait de sensibiliser au niveau mondial aux défis posés par l'urbanisation et le développement durable; et l'initiative « Des villes face aux changements climatiques » qui visait à aider les autorités locales à adopter de nouvelles approches pour la planification et la gestion de l'environnement urbain. L'intervenante a exprimé sa gratitude au Gouvernement norvégien pour avoir accueilli les célébrations pour le lancement de cette initiative.

32. Des progrès avaient été faits dans le suivi des résolutions de la vingt et unième session du Conseil d'administration, principalement la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Un retour d'informations sur les documents de programme de pays d'ONU-Habitat et le cadre axé sur les résultats était requis en vue d'affiner le plan. Elle espérait que le dialogue sur le financement abordable du logement serait le point fort de la session du Conseil d'administration.

H. Travaux du Comité plénier

33. Le Comité plénier créé par le Conseil d'administration à sa 1re séance plénière était présidé par l'un des trois Vice-Présidents du Conseil d'administration, M. Marré et, en son absence, par Mme Fuchsová, Vice-Présidente. Il a tenu cinq séances du 30 mars au 3 avril. A sa 1re séance, dans l'après-midi du lundi 30 mars 2009, le Président a informé le Comité qu'il examinerait les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour et préparerait un rapport sur ses délibérations qu'il soumettrait au Conseil d'administration en séance plénière.

34. A sa 5e et dernière séance, dans la matinée du vendredi 3 avril, le Comité a adopté le rapport sur ses délibérations. A ses séances, il était parvenu à un accord sur tous les points de l'ordre du jour dont il était saisi. Le rapport du Comité plénier est reproduit à l'annexe V au présent compte rendu.

I. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions

35. Le Comité de rédaction a tenu sept séances durant la session et est parvenu à un consensus sur les dix projets de résolution.

36. A la 7e séance plénière, le Président du Conseil d'administration a présenté un projet de résolution sur le développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés, qui figurait dans un document de séance. Le Comité est également parvenu à un consensus sur cette résolution.

37. Ces 11 résolutions, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration à sa 7e séance plénière, dans l'après-midi du vendredi 3 avril, sont reproduites à l'annexe I au présent compte rendu.

38. Le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que même si son pays s'était associé au consensus sur le projet de résolution concernant le développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés en témoignage de son appui sans réserve à la cause des Palestiniens qui étaient privés de leurs droits fondamentaux depuis des décennies et dont les maisons et installations faisaient l'objet de destructions massives et systématiques, cet accord ne devait pas être perçu comme une manifestation de la reconnaissance de l'Etat d'Israël.

39. Le Président a signalé qu'il avait reçu un document soulevant plusieurs questions relatives aux problèmes que connaît l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le texte intégral de sa déclaration à ce sujet figure à l'annexe II au présent compte rendu.

II. Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration (points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour)

40. Le Conseil d'administration a examiné les points 5, 6 et 7 à sa 2e séance plénière, durant laquelle il a entamé le débat général de haut niveau sur ces points de l'ordre du jour. Le débat général s'est poursuivi lors de ses 3e et 4e séances, le mardi 31 mars. Un résumé de ce débat établi par le Président du Conseil d'administration figure à l'annexe IV au présent compte rendu.

41. A ses 5e et 6e séances plénières, le mercredi 1er avril, le Conseil a tenu le dialogue sur le thème spécial de la session au titre du point 6 de l'ordre du jour. Ce dialogue, qui s'est déroulé au sein de deux groupes ayant chacun un modérateur, a été présidé par le Président du Conseil d'administration. Un résumé du dialogue figure à l'annexe IV au présent compte rendu.

III. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)

42. Le Conseil d'administration a examiné ce point à sa 7e séance plénière, le vendredi 3 avril. Il a adopté la décision 22/1 sur l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session, dont le texte est reproduit à l'annexe I au présent compte rendu.

43. Suite à la recommandation du Bureau, il a été décidé que la vingt-troisième session du Conseil d'administration se tiendrait du 11 au 15 avril 2011 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi.

IV. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

A. Hommage à la mémoire de Raúl Alfonsín, ancien Président de l'Argentine

44. A la 7e séance plénière, à l'invitation du Président, le Conseil d'administration a observé une minute de silence à la mémoire de Raúl Alfonsín, ancien Président de l'Argentine.

V. Adoption du rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour)

45. A la 7e séance plénière, le Président du Comité plénier a rendu compte des délibérations du Comité. Le rapport du Comité plénier a été approuvé par le Conseil d'administration. Le contenu de ce rapport a été intégré au présent compte rendu (voir annexe V ci-après) étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de la finalisation du présent document.

46. Le rapport de la session a été adopté, tel que modifié, par le Conseil d'administration à sa 7e séance plénière, le vendredi 3 avril 2009, sur la base du projet qui avait été distribué durant la session et étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de la finalisation de ce document.

VI. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

47. La Directrice exécutive a souligné que l'importance d'un logement et d'un financement abordables n'avait jamais été aussi bien comprise : il était évident que les Etats membres n'abandonneraient jamais les citadins pauvres, notamment dans le contexte de la crise financière internationale actuelle. Elle a remercié les partenaires de l'organisation, y compris les maires, les autorités locales, les milieux d'affaires, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires, ainsi que les délégations, qui avaient tous participé à la session mus par un objectif commun, à savoir sauver les populations et les communautés. Elle s'est félicitée des décisions historiques qui avaient été adoptées : les résolutions sur les villes et les changements climatiques ainsi que la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable étaient tournées vers l'avenir et offraient à ONU-Habitat et à ses partenaires l'inspiration et l'élan nécessaires pour aller de l'avant. La résolution sur le financement de logements abordables marquait un tournant dans l'histoire de l'organisation en abordant la pauvreté urbaine persistante ignorée par tant de pays pendant si longtemps. La session en cours indiquait un changement de cap pour l'organisation.

48. Rappelant que le premier programme des Nations Unies pour le logement était né de la destruction et des ruines de villes et agglomérations d'Europe et d'Asie pendant la Deuxième Guerre mondiale, elle a brièvement exposé l'histoire de la naissance de l'organisation, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale en 1945, et noté que, depuis la création du Secrétariat de l'Organisation à Nairobi en 1978, les Etats membres avaient compris qu'il était nécessaire de faire face à l'urbanisation croissante. Le Sommet du Millénaire avait marqué une autre étape importante dans l'histoire de l'Organisation, et notamment ses objectifs visant à améliorer la vie de 100 millions d'habitants des taudis et de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, renouvelant l'engagement politique envers le mandat d'ONU-Habitat. Après la transformation de l'Organisation en un programme à part entière de l'Organisation des Nations Unies, l'une des premières décisions du Conseil d'administration avait été d'organiser un forum urbain

mondial biennal, dont la première session s'était tenue à Nairobi en 2002 et les suivantes à Barcelone (Espagne), Vancouver (Canada) et Nanjing (Chine).

49. Elle a souligné que le budget d'ONU-Habitat s'était accru régulièrement depuis 2000, tout comme le volume des activités entreprises au niveau national depuis 2004. Les autres indicateurs de progrès clés comprenaient l'adhésion au Conseil des chefs de secrétariat, la portée et le nombre d'accords de partenariat avec des organismes des Nations Unies, des organisations communautaires, le secteur privé et des banques régionales, parmi d'autres. Même si de nombreux progrès avaient été accomplis, ils demeuraient insignifiants par rapport aux milliards de personnes dans le monde qui vivent dans des taudis et aux milliers de ceux qui les rejoignent tous les jours; le monde était assis sur une bombe sociale à retardement.

50. Elle a témoigné sa gratitude et sa reconnaissance à deux de ses principaux conseillers : M. Rolf Wichmann, un homme d'une grande intégrité et sincérité, qui avait rejoint ONU-Habitat en 1983 et sur lequel elle s'était entièrement reposée en qualité de Chef du personnel pendant son premier mandat en tant que Directrice exécutive; M. Nicholas You, un homme de principe, qui avait commencé sa carrière à l'Organisation des Nations Unies voilà près de 30 ans pour rejoindre ONU-Habitat en 1981, et qui avait joué un rôle déterminant dans l'élaboration du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Elle a également souligné que cette session serait sa dernière en tant que Directrice exécutive d'ONU-Habitat. Remerciant les membres du Conseil et autres représentants pour leur soutien aux efforts concertés déployés pour dynamiser l'Organisation, elle les a invités instamment à consolider les acquis et à insuffler un nouvel élan aux activités d'ONU-Habitat. Elle a déclaré que le Président du Conseil s'emploierait à assurer une succession harmonieuse à la tête de l'Organisation avec l'appui sans faille de la Directrice exécutive adjointe.

51. Le représentant de la République tchèque, intervenant au nom de l'Union européenne, s'est félicité de l'ordre du jour de la vingt-deuxième session, axé sur des questions importantes et pertinentes et qui avait permis aux Etats membres de partager l'expérience acquise et d'échanger des idées sur la manière d'affronter la situation internationale actuelle. Il a souligné l'importance d'une croissance économique durable, de la compétitivité et de la coopération mutuelle pour le développement des établissements humains.

52. Il a ensuite déclaré que les participants avaient fait preuve d'un véritable esprit de coopération et que les résolutions adoptées par le Conseil étaient le résultat concret et positif de négociations qui avaient souvent été ardues. Il a souligné que la résolution sur le programme de travail et le budget symbolisait un vote de confiance dans l'Organisation outre une responsabilisation importante, alors que celle sur les villes et le changement climatique mettait en avant le rôle crucial des villes dans les efforts faits pour réduire la pauvreté. A cet égard, sa délégation était résolue à jouer un rôle actif pour parvenir à un accord global sur le changement climatique à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La résolution sur la gouvernance d'ONU-Habitat était la première étape de ce processus; il entendait coopérer avec les secrétariats et les Etats membres pour définir en temps voulu un processus d'examen qui contribuerait également aux réformes entreprises dans le cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Il a déclaré que le dialogue sur un logement abordable avait permis un échange d'idées ouvert et il s'est dit satisfait du dialogue fructueux qui s'était établi sous la houlette du Président de la session.

53. Il a rendu hommage à la Directrice exécutive pour son inestimable contribution tout au long de son mandat : elle avait su transformer la réponse de l'Organisation des Nations Unies aux problèmes urbains et permis d'accroître la sensibilisation aux problèmes posés par une urbanisation chaotique, suscitant une nouvelle conception urbaine et restaurant la confiance des donateurs. Ces résultats associés à l'augmentation du budget d'ONU-Habitat qui était passé de 35 millions de dollars en 2000 à 165 millions de dollars actuellement et à la capacité de l'Organisation à nouer des partenariats de travail fructueux avec des organismes clés des Nations Unies constituaient des progrès vertigineux. L'organisation du Forum urbain mondial était l'un de ces plus importants résultats, lequel vise à améliorer la sensibilisation aux questions relatives aux établissements urbains dans le monde et à servir de cadre de réflexion sur la planification des politiques pour ONU-Habitat et ses partenaires. L'augmentation du nombre de participants au Forum de 1 000 en 2002 à plus de 8 000 en 2008 témoignait de son succès. Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, entreprise ambitieuse, était un autre élément du succès de son mandat, lequel avait permis à l'organisation de mieux appréhender la situation, d'établir un équilibre entre les activités normatives et opérationnelles et de mettre en place une gestion hors pair. En conclusion, il a remercié la Directrice exécutive pour les résultats des activités entreprises sur le terrain partout dans le monde et, notamment, son énergie et sa détermination dans le soutien apporté aux peuples d'Afghanistan, ses efforts concernant le Réseau mondial des instruments fonciers en Afrique et l'aménagement de villes plus sûres au Mexique.

54. Le représentant du Nigéria, intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, s'est dit satisfait du succès de la session et s'est félicité de l'adoption des résolutions qui traduisaient l'engagement des Etats membres envers la réalisation des objectifs d'ONU-Habitat. Il a invité les Etats membres à fournir l'appui financier nécessaire pour une réalisation pleine de ces objectifs et a saisi l'occasion pour rendre hommage à la Directrice exécutive sortante qui avait su transformer ONU-Habitat pour en faire une véritable organisation mondiale : son départ sera une grande perte pour les habitants des taudis dans toutes les villes du monde.

55. Le représentant de la Zambie, s'exprimant au nom du Groupe africain, s'est associé à la déclaration des précédents orateurs et a salué la Directrice exécutive sortante pour son attachement à la cause d'un logement de qualité pour tous, particulièrement pour les pauvres.

56. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait observer que la session en cours se tenait dans un contexte particulièrement difficile et a invité instamment les Etats membres à renforcer leur appui à la sécurité alimentaire et à la coordination de l'aide afin d'éviter une catastrophe humanitaire. Prenant acte avec satisfaction du débat franc et ouvert qui avait présidé à la session et des efforts déployés pour trouver une position commune, il a déclaré qu'ONU-Habitat devrait renforcer ses capacités institutionnelles afin de contribuer à une mise en œuvre plus efficace de son programme de travail et, dans ce contexte, appelé l'attention sur la résolution sur la gouvernance, qui préconisait un dialogue véritable entre le secrétariat et les Etats membres. Il a également loué l'organisation pour ses efforts dans la constitution de partenariats avec le secteur privé, soulignant que les gouvernements ne pouvaient à eux seuls fournir des solutions pour relever les défis urbains. En conclusion, il a salué la contribution inestimable de la Directrice exécutive, notant que son apport sur des questions sensibles avait été déterminant dans la recherche d'une position commune.

57. Le représentant de la France a fait part de l'appui de son pays à la résolution approuvant les lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous et exprimé l'espoir qu'elles seraient dûment appliquées.

58. Le représentant de la Norvège a souligné que la session en cours avait fourni de nouvelles perspectives s'agissant des crises financières et climatiques et de leurs conséquences pour les établissements humains. Notant avec satisfaction qu'un consensus avait été obtenu dans un grand nombre de domaines à l'examen, il a également appelé l'attention sur le nombre et la qualité des manifestations organisées parallèlement aux activités principales du Conseil d'administration, salué l'attention croissante accordée aux questions concernant les jeunes, et exprimé l'espoir que le rôle de la société civile serait renforcé à l'avenir. Il a mentionné l'augmentation des ressources mises à disposition d'ONU-Habitat et l'importance d'identifier des réformes au sein de l'organisation, exprimant l'espoir que le renforcement d'ONU-Habitat permettrait de répondre plus efficacement aux problèmes posés par une urbanisation rapide. Il a rendu hommage à la Directrice exécutive sortante pour son dynamisme et sa créativité, laquelle avait été une proche collègue et conseillère.

59. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a loué le secrétariat pour l'organisation réussie de la session et a salué la diligence et l'esprit d'initiative de la Directrice exécutive, notant qu'elle avait amélioré et renforcé le programme d'ONU-Habitat, noué des partenariats avec des institutions financières et œuvré sans relâche pour mieux faire comprendre les défis posés par une urbanisation chaotique.

60. Le représentant des Villes unies et autorités locales, s'est félicité de l'initiative visant à organiser une troisième session de la conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016, et s'est également dit satisfait de l'adoption de lignes directrices internationales concernant les services de base, lesquelles étaient un complément important des directives sur la décentralisation adoptées deux ans auparavant. Il s'est félicité de la proposition d'examiner la structure de gouvernance d'ONU-Habitat, exprimant l'espoir qu'elle permettrait une plus grande participation des partenaires clés et garantirait une prise de décisions plus efficace. Il a souligné l'importance croissante des villes dans les efforts faits pour relever les défis posés par le changement climatique et proposé que les autorités locales et leurs organisations internationales respectives jouent un rôle plus important dans la formulation de politiques internationales sur le changement climatique. Il a conclu en louant la contribution remarquable de la Directrice exécutive, appelant notamment l'attention sur le rapport qu'elle avait établi au lendemain de ladite « Opération Murambatsvina », menée à Harare en 2005.

61. La représentante des organisations de la société civile s'est félicitée de la participation des organisations communautaires à la session en cours du Conseil d'administration et a souligné que les quatre principales crises mondiales, à savoir du logement, alimentaire, financière et du changement climatique, avaient des effets disproportionnés sur les communautés vulnérables et creusaient encore le gouffre entre le Nord et le Sud. Elle a noté que la réticence des investisseurs à financer le logement donnait encore plus d'importance au microfinancement. Elle a souligné que le changement climatique ne pouvait plus être considéré comme un phénomène purement environnemental car il était responsable de ce qu'on appelait « les réfugiés environnementaux ». Elle a mis en avant l'importance de la protection de la dignité humaine pour tous, et estimé que les politiques du logement pour les démunis devaient être axées en priorité sur les groupes vulnérables. Elle a conclu en remerciant la Directrice exécutive pour son action mobilisatrice et lui a souhaité beaucoup de succès à l'avenir.

62. La représentante du Forum des femmes a rappelé que même si les femmes étaient le groupe le plus touché par la crise financière internationale, elles coopéraient pour trouver des solutions originales à un grand nombre des difficultés auxquelles elles étaient confrontées. Elle a invité les autorités locales et nationales à tenir compte des contributions apportées par les femmes et demandé leur renforcement par le biais des programmes d'ONU-Habitat. Elle a exhorté les gouvernements à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité entre les sexes, suggérant que le Groupe de l'intégration des questions relatives aux femmes soit promu dans le cadre de la structure institutionnelle d'ONU-Habitat et qu'un rôle plus important soit attribué aux représentants de la société civile dans la gouvernance d'ONU-Habitat. Elle a remercié la Directrice exécutive pour l'appui qu'elle avait fourni à la cause des femmes tout au long de son mandat.

63. La représentante du Conseil consultatif de la jeunesse s'est félicitée de la volonté d'ONU-Habitat de faire participer les jeunes aux questions concernant les établissements humains. Elle a souligné que les jeunes avaient fourni une contribution active tout au long de la session et invité les Etats membres à garantir leur participation au processus de prise de décisions.

64. Le représentant des parlementaires mondiaux pour l'habitat a déclaré qu'il soutenait pleinement le Programme pour l'habitat et a indiqué que son organisation était fermement résolue à travailler aux niveaux local, régional et national pour éduquer les populations aux questions relatives au changement climatique, afin d'atténuer les effets de celui-ci et de faire du XXIe siècle une ère plus propice pour la planète.

65. Dans ses observations finales, le Président a réaffirmé l'importance du thème du logement abordable, remercié tous ceux qui avaient participé à l'organisation d'une session constructive et indiqué qu'il comptait sur leur participation au prochain forum urbain mondial, qui devait se tenir au Brésil en 2010. Il a déclaré la session close, le vendredi 3 avril 2009 à 18 h 50.

Annexe I

Décision et résolutions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-deuxième session

A. Décision

Décision no.	Titre	Date d'adoption	Page
22/1	Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	3 avril 2009	10

B. Résolutions

Résolution no.	Titre	Date d'adoption	Page
22/1	Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable	3 avril 2009	11
22/2	Financement de logements abordables	3 avril 2009	12
22/3	Villes et changements climatiques	3 avril 2009	13
22/4	Epanouissement de la jeunesse urbaine	3 avril 2009	15
22/5	Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	3 avril 2009	16
22/6	Prix d'honneur d'Habitat	3 avril 2009	17
22/7	Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011	3 avril 2009	17
22/8	Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous	3 avril 2009	19
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains	3 avril 2009	20
22/10	Forum urbain mondial	3 avril 2009	22
22/11	Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés	3 avril 2009	23

Décision 22/1 : Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil d'administration a décidé que l'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session serait le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Election du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.

6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-troisième session du Conseil d'administration.

7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013.

8. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.

9. Questions diverses.

10. Adoption du rapport de la session.

11. Clôture de la session.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/1 : Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

Le Conseil d'administration,

Rappelant les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver (Canada) en 1976, qui ont constitué le cadre d'une action nationale et d'une coopération internationale dans le domaine des établissements humains,[1]

Rappelant également le Programme pour l'habitat[2] et la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains[3] en tant que principaux textes issus de la Conférence Habitat II tenue en 1996,[4] qui a défini le double objectif d'un logement convenable pour tous et du développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé, et adopté un plan d'action mondial en vue de leur réalisation,

Rappelant en outre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur les établissements humains, notamment les résolutions 49/109 du 19 décembre 1994, 52/192 et 52/190 du 18 décembre 1997, 56/206 du 21 décembre 2001 ainsi que la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution S-25/2 du 9 juin 2001,[5]

Gardant à l'esprit la contribution du logement et du développement urbain à un développement national durable sur le plan économique et social,

Conscient des difficultés sans cesse croissantes qu'il faut surmonter pour parvenir à une urbanisation et à un développement durables compte tenu de l'accélération des déplacements de populations vers les villes,

Reconnaissant les difficultés résultant d'une urbanisation mal planifiée et mal gérée en termes de pauvreté et de misère urbaines,

1. *Recommande* à l'Assemblée générale d'examiner, à sa soixante-quatrième session, la question de la tenue en 2016 d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

---

[1] *Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.76.IV.7 et rectificatif), chapitre II.

[2] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II),* Istanbul, 3-14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chapitre I, résolution 1, annexe II.

[3] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II),* Istanbul, 3-14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chapitre I, résolution 1, annexe I.

[4] Vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

[5] Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

2. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les résultats de la présente résolution.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/2 : Financement de logements abordables

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 63/221 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008 sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui demandait à ONU-Habitat de recenser et de diffuser des enseignements tirés de l'expérience, dans le cadre de ses opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables pour le crédit au logement et en étroite collaboration avec les institutions financières internationales et régionales, en gardant à l'esprit les dispositions de la résolution 21/10 de son Conseil d'administration, et en tenant pleinement compte de la récente crise du crédit au logement, ainsi que des autres facteurs pertinents,

Rappelant également que dans sa résolution 63/221, l'Assemblée générale avait invité le Conseil d'administration à continuer de suivre l'évolution des mécanismes de crédits au logement, compte tenu de la crise financière actuelle, et décidé d'envisager la possibilité de convoquer une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question,

Rappelant en outre le thème de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration – « Promotion de systèmes de financement de logements abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique » – et le document thématique y relatif,[6]

Notant les effets potentiellement préjudiciables de la crise économique mondiale sur les progrès actuellement réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement en général et sur le financement de logements abordables en particulier, notamment dans les pays en développement, compte tenu des nouvelles pressions exercées sur les systèmes financiers nationaux et internationaux,

Rappelant le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013,[7] qui dans son domaine d'intervention 5 préconise un meilleur accès à un financement durable pour des logements et des infrastructures abordables,

Reconnaissant qu'une approche globale est nécessaire pour aborder les questions concernant les mécanismes de financement de logements abordables en faveur des pauvres, qu'il s'agisse, entre autres, d'épargne communautaire, de microfinancement, d'intermédiation financière appropriée, du secteur bancaire commercial et des mécanismes de prêts hypothécaires plus traditionnels ou des plans de développement des autorités locales,

Se félicitant du vaste débat tenu lors de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, au cours duquel les représentants ont demandé qu'une attention plus soutenue soit accordée aux méthodes efficaces soutenant les mécanismes de financement en faveur des pauvres,

Saluant tous les pays et partenaires qui ont fait des contributions financières pour aider à la mise en place de mécanismes de financement de logements abordables en faveur des pauvres,

1. *Invite* tous les Etats membres à envisager d'entreprendre une évaluation globale de la situation en matière d'habitats décents, de logements et infrastructures connexes abordables, de données par sexe et âge, ainsi que de leurs mécanismes nationaux de crédits au logement et cadres réglementaires en vigueur, afin d'évaluer leurs capacités à satisfaire les besoins de leurs populations respectives, en particulier ceux des pauvres, des économiquement faibles et autres groupes vulnérables, compte tenu du sexe et de l'âge;

2. *Encourage* tous les Etats membres, y compris les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain, à mettre en place des mécanismes et des cadres fiables de nature à faciliter des investissements publics et privés de longue durée dans l'amélioration et la prévention des taudis, les logements abordables et le développement urbain, y compris l'infrastructure et les services de base;

---

[6] HSP/GC/22/4.

[7] HSP/GC/21/5/Add.1.

3. *Prie* la Directrice exécutive de poursuivre les efforts actuellement déployés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en collaboration étroite avec les institutions financières internationales et régionales pour présenter et diffuser des modèles et des informations sur l'importance des activités de préinvestissement au niveau communautaire et d'entreprendre un suivi et un renforcement des capacités appropriés à cet égard, notamment au niveau municipal, dans le cadre de son programme de travail et budget;

4. *Invite* tous les Etats membres à contribuer au soutien et à la reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres fonds connexes, y compris les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables et le Fonds pour l'amélioration des taudis, ainsi que les programmes conçus pour contribuer à la fourniture de mécanismes de financement de logements abordables en faveur des pauvres;

5. *Prie* la Directrice exécutive de collaborer avec les institutions financières internationales et régionales pour encourager des investissements suffisants dans le logement et l'infrastructure en tant que contribution à la croissance économique et qu'outil important de réduction de la pauvreté pouvant entraîner une croissance et une relance économique durables;

6. *Prie également* la Directrice exécutive de poursuivre le dialogue avec les principales parties prenantes, y compris les Etats membres, sur le rôle du logement dans le développement économique et les conséquences de la crise financière sur le financement de logements abordables afin de mieux informer et communiquer aux Etats membres les données et les leçons tirées de l'expérience à cet égard;

7. *Soutient* les efforts faits pour explorer la possibilité de convoquer une réunion extraordinaire de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question des mécanismes de crédits au logement compte tenu de la crise financière mondiale;

8. *Recommande* que cette réunion extraordinaire tienne notamment compte des recommandations issues du dialogue sur le financement de logements abordables face au changement climatique organisé lors de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration;

9. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/3 : Villes et changements climatiques

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 63/221 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008 relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui, au paragraphe 3, « engage les gouvernements à promouvoir les principes et la pratique de l'urbanisation viable et à renforcer le rôle et la participation des autorités locales dans la mise en œuvre de ces principes et pratiques, de façon à améliorer les conditions de vie des citadins vulnérables, notamment ceux qui vivent dans des taudis ou qui sont pauvres, et à contribuer de manière décisive à l'atténuation des causes des changements climatiques, à l'adaptation aux effets de ces changements et à la réduction des risques et vulnérabilités dans un monde qui s'urbanise rapidement, y compris les établissements humains situés dans des écosystèmes fragiles, et invite la communauté internationale des donateurs à soutenir les efforts des pays en développement allant dans ce sens »,

Rappelant également le Programme pour l'habitat et son double objectif, à savoir la fourniture d'un logement convenable à tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation,

Rappelant en outre le thème de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, « Promotion de systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique », ainsi que le document thématique y relatif,[8]

Prenant note du lancement, par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de l'Initiative « Villes et changements climatiques » et de la Déclaration d'Oslo sur les villes et le changement climatique du 17 mars 2009,

[8] HSP/GC/22/4, par. 63.

Conscient que les changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et sur le développement durable, y compris des répercussions négatives sur le logement, les infrastructures, les services de base et la qualité de vie dans les villes, et que les citadins pauvres, en particulier les groupes vulnérables, y compris les femmes, seront parmi les plus touchés par ces impacts,

Conscient également que les villes sont les plus grands contributeurs d'émissions de gaz à effet de serre et qu'elles ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'efficience énergétique, par le biais d'une meilleure planification et gestion des villes et de méthodes de construction améliorées dans la perspective d'un développement urbain durable,

Rappelant le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013,[9] qui reconnaît que l'urbanisation, si elle est mal gérée, peut engendrer l'exclusion sociale et la pauvreté et entraîner une expansion incontrôlée des villes, la pollution et la consommation non durable de terres, d'eau et d'autres ressources naturelles, accélérant ainsi la dégradation de l'environnement et les effets négatifs des changements climatiques,

Reconnaissant que les efforts en vue d'une urbanisation durable offrent aussi l'occasion d'améliorer les stratégies relatives aux changements climatiques, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation, en promouvant une planification, une gestion et une gouvernance participatives; des politiques foncières et des logements en faveur des pauvres; et des infrastructures et services de base écologiquement rationnels,

Reconnaissant le rôle privilégié de chef de file de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors des débats de sa quinzième session visant à aboutir à un accord mondial sur le changement climatique à Copenhague en 2009,

1. *Prie* la Directrice exécutive de continuer de mieux faire prendre conscience du rôle des villes dans la lutte contre les changements climatiques, compte tenu plus particulièrement de l'impact de ces changements sur les citadins pauvres et sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'instauration d'un développement durable;

2. *Encourage* la Directrice exécutive à entreprendre dans d'autres régions des activités telles que l'Initiative « Des villes africaines résistantes au climat », dans le contexte du Cadre de partenariats conjoints établi entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;

3. *Invite* les gouvernements à entreprendre de nouvelles actions concertées et coordonnées pour inclure les liens entre les villes et les changements climatiques dans leurs stratégies nationales pour faire face aux changements climatiques, y compris leurs stratégies d'atténuation et d'adaptation, vu la poursuite de l'urbanisation et le fait que plus de la moitié de l'humanité vit en zone urbaine et est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques;

4. *Invite* les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à tenir compte, lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à Copenhague, du rôle crucial des villes et des agglomérations dans les stratégies pour faire face aux changements climatiques, y compris les stratégies d'adaptation et d'atténuation;

5. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à poursuivre, dans le cadre de son mandat, sa coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, s'agissant des liens entre les villes et les changements climatiques, et de continuer de jouer un rôle complémentaire dans les questions relatives aux changements climatiques au sein du système des Nations Unies;

6. *Invite* les gouvernements et autres partenaires compétents à appuyer les pays en développement par le biais des mécanismes appropriés dans chaque pays, afin de renforcer leur aptitude à promouvoir, entre autres, des technologies pour les pauvres qui soient à la fois propres et d'un coût abordable, des approches novatrices de la planification et de la gestion urbaines, et l'éducation et la formation aux stratégies sur les changements climatiques, dans la mesure où elles intéressent un développement urbain durable, tout en encourageant toutes les autres autorités nationales et locales à renforcer leurs capacités de la manière indiquée ci-dessus;

[9] HSP/GC/22/5/Add.1.

7. *Invite* les gouvernements en mesure de le faire à fournir un appui technique et financier à l'Initiative « Villes et changement climatique » pour étendre la portée géographique de cette initiative et élargir l'éventail des approches en matière de développement des capacités afin de soutenir les autorités locales pour qu'elles puissent faire face aux changements climatiques;

8. *Prie* la Directrice exécutive d'inclure un compte rendu de l'application de la présente résolution dans le rapport d'activité global qu'elle présentera au Conseil à sa vingt-troisième session.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/4 : Epanouissement de la jeunesse urbaine

Le Conseil d'administration,

Pleinement conscient du fait qu'une large proportion de la population mondiale est constituée de jeunes, en particulier dans les pays en développement, et que cette couche de la population est particulièrement touchée par les problèmes du chômage et d'un développement non viable des villes, qui risquent d'être davantage aggravés par la crise économique mondiale actuelle,

Reconnaissant que les jeunes sont des acteurs clés dans le développement des établissements humains durables et dans la réalisation des objectifs de développement reliés à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies,[10]

Rappelant qu'il s'est engagé à l'alinéa e) du paragraphe 45 du Programme pour l'habitat[11] « à travailler en association avec les jeunes de façon à développer et à renforcer leurs compétences réelles et à leur offrir un enseignement et une formation qui les préparent à jouer leur rôle, aujourd'hui et dans l'avenir, dans la gestion et le développement des établissements humains, en ce qui concerne la prise de décisions et les moyens de subsistance à long terme »,

Prenant note des progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en vue d'amener les jeunes à participer aux programmes d'amélioration des taudis et autres programmes et *saluant également* la création du Conseil consultatif de la jeunesse à la quatrième session du Forum urbain mondial tenu à Nanjing (Chine) en 2008,

Notant avec satisfaction la création par la Directrice exécutive d'un Fonds spécial au sein de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dénommé « Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine », qui appuie les initiatives menées par les jeunes, en ciblant ceux d'entre eux qui ont le plus besoin d'une assistance, particulièrement les jeunes filles,

Reconnaissant le succès du Forum urbain mondial de la jeunesse qui constitue une tribune permettant d'associer les jeunes aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en particulier le rôle qu'il a joué en proposant la création du Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine à la troisième session du Forum urbain mondial tenu à Vancouver (Canada) en juin 2006 et en lançant le Fonds à la quatrième session du Forum urbain mondial le 4 novembre 2008,

Rappelant la résolution 62/126 de l'Assemblée générale en date du 5 février 2008, qui soulignait l'importance stratégique d'initiatives comme le Fonds et invitait les Etats membres à y contribuer, et la résolution 19/13 du 9 mai 2003 invitant les gouvernements et autres partenaires à apporter ou à accroître leur appui aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant les programmes pour l'épanouissement de la jeunesse urbaine,

Notant avec satisfaction la contribution du Gouvernement norvégien qui a permis la création de ce Fonds,

Considérant les mesures positives prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires, en vue de mettre en œuvre le Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine,

[10] Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

[11] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chapitre I, résolution 1, annexe II.

1. *Encourage* les gouvernements à accorder la priorité aux initiatives de développement mues par la jeunesse urbaine et à les appuyer, et *invite* les organismes multilatéraux, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à écouter les jeunes et à élaborer des politiques pour leur épanouissement fondées sur la participation;

2. *Invite* les organismes multilatéraux, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à promouvoir le Fonds auprès des organisations de jeunes dans leurs régions respectives et à encourager ces organisations à solliciter des financements auprès du Fonds;

3. *Invite également* les organismes multilatéraux, les gouvernements, le secteur privé et la société civile à verser des contributions volontaires, lorsque possible, au Fonds;

4. *Prie* la Directrice exécutive d'entreprendre les activités suivantes conformément au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 :

a) Renforcer davantage la gestion institutionnelle et les opérations du Fonds ainsi que les capacités des partenaires régionaux pour mieux le gérer;

b) Promouvoir un élargissement de l'appui aux groupes marginalisés, notamment les jeunes, et aux initiatives menées par les jeunes, et accroître les possibilités d'apprentissage dans le cadre du Fonds en appuyant une approche englobant les meilleures pratiques, les résultats de la recherche et la reproduction d'expériences réussies;

c) Promouvoir l'échange de données d'expérience et des bonnes pratiques apprises par le biais du Fonds, en vue d'appuyer le programme normatif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et d'autres organismes des Nations Unies;

d) Continuer à renforcer et prendre en considération les travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur l'association des jeunes au développement des établissements humains et favoriser leur accès à des conditions de vie meilleures;

e) Prendre les dispositions voulues pour que le Forum mondial de la jeunesse urbaine soit reconnu comme faisant partie intégrante du Forum urbain mondial;

f) Evaluer le fonctionnement du Fonds et soumettre au Conseil d'administration, à sa vingt-troisième session, un rapport à ce sujet;

5. *Prie également* la Directrice exécutive de veiller à ce que les questions relatives à l'épanouissement de la jeunesse urbaine soient prises en compte dans les publications futures du *Rapport mondial sur les établissements humains* et le rapport sur *L'état des villes dans le monde*;

6. *Prie en outre* la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/5 : Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, qui a fait de la Commission des établissements humains et de son secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, un Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Rappelant également sa résolution 21/2 du 20 avril 2007 relative au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 demandant à la Directrice exécutive de consulter le Comité des représentants permanents, sur la nécessité d'examiner l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Prenant acte de la note de la Directrice exécutive sur l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,[12]

[12] HSP/GC/22/2/Add.3.

1. *Prie* la Directrice exécutive et le Comité des représentants permanents d'entreprendre conjointement, dans le cadre du programme de travail et du budget, un examen de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin de trouver et mettre en œuvre les moyens d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la viabilité du fonctionnement de la structure de gouvernance existante et de présenter des options pout tout autre changement qui pourrait s'avérer pertinent, afin que le Conseil d'administration les examine à sa vingt-troisième session;

2. *Prie* la Directrice exécutive de définir dès que possible le cadre de cet exercice, qui doit être mené en étroite coopération avec le Comité des représentants permanents et de le soumettre à son approbation.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/6 : Prix d'honneur d'Habitat

Le Conseil d'administration,

Rappelant que le Prix d'honneur d'Habitat a été créé pour récompenser les initiatives qui ont apporté des contributions exceptionnelles dans des domaines aussi divers que la fourniture de logements, la mise en relief de la situation de détresse des sans-abris, le leadership dans la reconstruction après les conflits et le développement et l'amélioration des établissements humains et de la qualité de vie dans les villes,

Se félicite de ce que le Prix d'honneur d'Habitat s'accompagne d'autres prix en espèces, dont le Prix international de Dubaï pour les meilleures pratiques en vue d'améliorer le cadre de vie, le Prix Habitat Cheikh Khalifa Bin Salman al Khalifa et le Prix en mémoire de Rafik Hariri, qui viennent reconnaître, récompenser et promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine des établissements humains, du développement communautaire et du leadership, et favoriser la diffusion de ces pratiques lors du Forum urbain mondial.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/7 : Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration,

Rappelant l'engagement pris par les gouvernements dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies[13] d'améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg[14] de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base,

Rappelant également la résolution 60/203 de l'Assemblée générale en date du 13 mars 2006 demandant un accroissement des contributions volontaires et reconnaissant qu'il est indispensable de continuer à verser des contributions financières accrues et prévisibles à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains,

Tenant compte du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour une période de six ans, de 2008 à 2013, qui constitue la stratégie globale future pour le programme de travail et les ressources financières et humaines du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Se félicitant des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, y compris la gestion axée sur les résultats, les solutions gagnant-gagnant à court terme, les impératifs, le Forum urbain mondial, les activités de pays du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds pour l'amélioration des taudis et des

[13] Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

[14] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

bidonvilles, le programme sur l'eau et l'assainissement et les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables,

Ayant examiné le projet de programme de travail et de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011[15] ainsi que les recommandations y relatives figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,[16]

Notant avec satisfaction le Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2008-2013 concernant les politiques, programmes et activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui a été récemment élaboré,

1. *Approuve* le projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011;

2. *Approuve également* le budget à des fins générales d'un montant de 66 190 500 dollars et appuie le budget à des fins déterminées d'un montant de 95 717 700 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 présentés en détail dans le projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011;[17]

3. *Approuve en outre* une augmentation de la réserve statutaire à des fins générales, qui passerait de 3 279 500 dollars à 6 619 500 dollars;

4. *Prie* la Directrice exécutive de présenter aux gouvernements, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, tous les six mois, ainsi qu'au Conseil d'administration, un rapport sur l'exécution du programme de travail par rapport à chacune des réalisations attendues, en se servant du cadre axé sur les résultats;

5. *Prie également* la Directrice exécutive de continuer à mettre pleinement en œuvre le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour une période de six ans;

6. *Prie en outre* la Directrice exécutive de veiller à tenir des consultations étroites et en temps utile avec le Comité des représentants permanents au cours de l'élaboration d'un cadre stratégique indiquant les priorités et axé sur les résultats ainsi que du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tous deux étant alignés sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour six ans;

7. *Demande* à la Directrice exécutive de présenter aux gouvernements, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, tous les six mois, ainsi qu'au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, un rapport sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, les problèmes prévisibles et les mesures à prendre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, en se servant du cadre axé sur les résultats;

8. *Demande également* à la Directrice exécutive, en consultation avec le Comité des représentants permanents, de procéder à un examen à mi-parcours du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et d'en présenter les résultats au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session;

9. *Prie* la Directrice exécutive, conformément à la résolution 21/10 du Conseil d'administration, de poursuivre la mise en œuvre des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes financiers novateurs, et de faire établir une évaluation externe pour déterminer les progrès accomplis dans l'exécution de ces activités, en se fondant sur les alinéas g) et i) du paragraphe 7 de ladite résolution ainsi que sur les principes énoncés au paragraphe 6.36 des procédures opérationnelles et directives de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains relatives aux opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables adoptées par le Comité des représentants permanents le 3 avril 2008;

10. *Prie également* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-troisième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2008-2013;

11. *Prie en outre* la Directrice exécutive de faciliter la tenue d'un forum sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes en marge des sessions du Conseil d'administration et du Forum urbain mondial, pour que les partenaires puissent évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Plan d'action;

---

[15] HSP/GC/22/5.

[16] HSP/GC/22/INF/5.

[17] Ibid.

12. *Invite* la Directrice exécutive à assigner systématiquement un nouveau rang de priorité, selon que de besoin, aux activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2010-2011 de manière réaliste et pragmatique en fonction de la modification des scénarios de financement et d'informer en conséquence le Comité des représentants permanents;

13. *Autorise* la Directrice exécutive, dans l'éventualité d'un déficit ou d'un excédent des recettes, à ajuster, en consultation avec le Comité des représentants permanents, le montant des crédits alloués aux activités du Programme pour qu'il corresponde au montant effectif des recettes;

14. *Autorise également* la Directrice exécutive à réallouer des fonds à des fins générales entre les sous-programmes à hauteur de 10 % de la totalité du budget total prévu à ces fins;

15. *Autorise en outre* la Directrice exécutive à réallouer des fonds, en consultation avec le Comité des représentants permanents, au-delà de 10 % et jusqu'à 25 % du budget total à des fins générales;

16. *Prie* la Directrice exécutive de signaler toute réallocation de fonds et tout ajustement au Comité des représentants permanents dans ses rapports financiers trimestriels.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/8 : Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses résolutions 20/5 du 8 avril 2005 sur l'accès aux services de base pour tous dans le contexte des établissements humains durables et 21/4 du 20 avril 2007 sur les principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous et *ayant connaissance* du rapport de la Directrice exécutive à ce sujet,[18] dans lequel figure en annexe le projet de lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base pour tous, élaboré en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies et les parties prenantes concernées conformément aux lignes directrices sur la décentralisation et aux principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous,

Rappelant également la résolution S-25/2 de l'Assemblée générale en date du 9 juin 2001 relative à la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, par laquelle l'Assemblée décidait de promouvoir l'accès à l'eau potable pour tous et de faciliter la fourniture d'infrastructures et de services urbains essentiels, notamment de services adéquats d'assainissement, de gestion durable des déchets et de modes de transport durables, grâce à la gestion transparente et responsable des services publics ainsi qu'à des partenariats avec le secteur privé et les organismes à but non lucratif pour la fourniture de ces services,

Tenant compte de la cohérence et de la complémentarité des lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous et des directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales adoptées dans sa résolution 21/3 du 20 avril 2007,

Rappelant la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005, dans laquelle elle reconnaît que les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement devraient être plus efficaces et que les activités en faveur de l'environnement devraient être mieux intégrées dans le cadre plus vaste du développement durable,

Soulignant la nécessité de promouvoir la viabilité à long terme de l'environnement dans la fourniture de services de base pour tous, y compris la planification urbaine durable, la réduction des risques, les systèmes d'alerte rapide et les réponses appropriées aux catastrophes naturelles,

1. *Exprime sa gratitude* pour le rôle de chef de file assumé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et pour la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et des autres institutions et partenaires aux consultations qui ont abouti à l'élaboration du projet de lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous;

2. *Approuve* les lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous qui figurent dans l'annexe au rapport de la Directrice exécutive[19] en tant qu'instrument utile pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, contribuant de ce fait à la dignité humaine, à la qualité de vie, à des moyens d'existence durables et à la subsistance humaine;

[18] HSP/GC/22/2/Add.6.

[19] HSP/GC/22/2/Add.6 et Corr.1/Rev.1.

3. *Invite* les gouvernements à placer la question de l'accès aux services de base pour tous au centre de leurs politiques de développement national, en mettant en particulier l'accent sur les lacunes à combler pour les pauvres et les groupes marginalisés, et à renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels afin de faciliter des partenariats à tous les niveaux, conformément aux lignes directrices susmentionnées;

4. *Prie* les grandes institutions financières internationales, les organismes de développement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dans le cadre de son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et de son programme de travail pour la période biennale approuvés, d'élaborer des instruments de formation et d'aider les gouvernements intéressés à adapter les lignes directrices au contexte national, au besoin, et aussi d'élaborer des outils et des indicateurs dans le cadre de son appui à l'application des lignes directrices en coordination avec la poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre des directives sur la décentralisation;

5. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de conclure des partenariats novateurs avec d'autres organismes des Nations Unies, les banques de développement, les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, notamment l'association Cités et gouvernements locaux unis, les prestataires de services du secteur privé et autres partenaires du Programme pour l'habitat, afin de leur permettre de s'approprier les lignes directrices et de les appliquer en fonction du contexte local et national;

6. *Recommande* que le Conseil économique et social des Nations Unies prenne en considération les lignes directrices sur les services de base ainsi que les directives sur la décentralisation en vue d'encourager les organismes des Nations Unies à les utiliser, le cas échéant, pour compléter les lignes directrices internationales en vigueur pour des services spécifiques ou pour élaborer des lignes directrices particulières pour des services non couverts par de tels instruments;

7. *Encourage* les gouvernements et les partenaires à fournir un soutien institutionnel, technique et financier aux activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avec les pouvoirs publics à tous les niveaux dans le domaine de l'accès aux services de base pour tous, en particulier pour promouvoir l'application des lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous parallèlement à l'appui fourni pour l'application des directives sur la décentralisation;

8. *Encourage en outre* les gouvernements, en fonction de leur situation, à privilégier des critères durables de planification et de construction, tenant compte d'un accès à l'eau propre et potable, à des services d'assainissement suffisants, à des services urbains, à une gestion durable des déchets et à des modes de transport durables;

9. *Prie* la Directrice exécutive, en coopération étroite avec les Etats membres et autres parties prenantes concernées, de préparer une évaluation de l'application et de la complémentarité des directives sur la décentralisation et des lignes directrices concernant l'accès aux services de base et de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/9 : Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005 par laquelle elle adoptait le Document final du Sommet mondial de 2005, qui reconnaît les réussites et l'énorme potentiel de la coopération Sud-Sud et encourage la promotion de cette coopération comme moyen de partager les meilleures pratiques et de renforcer la coopération technique,

Rappelant également la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/239 en date du 24 décembre 2008, qui engage les pays en développement en mesure de le faire à continuer de s'attacher concrètement à renforcer les initiatives qu'ils ont lancées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à les rendre plus efficaces, conformément aux principes d'efficacité de l'aide,

Rappelant en outre la résolution 62/209 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 dans laquelle elle a décidé de convoquer une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, et prenant note avec satisfaction de l'offre du Kenya d'accueillir cette conférence,

Réaffirmant l'importance accrue de la coopération Sud-Sud pour aider les pays en développement, à leur demande, avec leur adhésion et sous leur direction, à développer leurs capacités pour atteindre leurs objectifs nationaux, en mettant en particulier l'accent sur les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Se félicitant des critères établis pour les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays et pour le déploiement des responsables du Programme pour l'habitat ainsi que des progrès accomplis dans l'élaboration des programmes de pays du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

1. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de renforcer l'intégration de la coopération Sud-Sud dans ses activités conformément aux dispositions du programme de travail et budget approuvé et du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et, à cet effet, de renforcer la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organisations pertinentes au sein et en dehors du système des Nations Unies;

2. *Prie également* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de tirer parti de l'expérience, de l'expertise, des technologies, des ressources humaines et des centres d'excellence qui existent déjà dans plusieurs pays du Sud, comme le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud et les travaux actuels des organismes ministériels régionaux, en l'occurrence la Réunion des ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI), la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD) et la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (APAMCHUD), afin de réussir à mettre en œuvre son programme de travail;

3. *Prie en outre* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de renforcer sa présence régionale, dans les limites des ressources existantes, en vue d'améliorer la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de son programme de travail et de continuer à soutenir les efforts de coopération aux niveaux sous-régional et régional dans les domaines des établissements humains et du développement urbain;

4. *Invite* les gouvernements et les organisations concernées à fournir des ressources financières au Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin de faciliter encore la coopération Sud-Sud pour parvenir au développement urbain durable en renforçant les capacités des pays en développement, en leur donnant des conseils politiques et en favorisant l'apprentissage horizontal entre ces pays dans les domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, notamment par le biais de la base de données sur les meilleures pratiques;

5. *Invite également* les gouvernements à renforcer leur appui à la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, en particulier en mobilisant des ressources financières sur une base durable, en fournissant une assistance technique et en encourageant la coopération entre villes;

6. *Se félicite* de la coopération du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud créé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement, et *demande* au Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'accroître sa collaboration avec ce groupe;

7. *Prie* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de contribuer au rapport du Secrétaire général à la prochaine Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et de participer à cette Conférence;

8. *Engage* le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à faciliter l'organisation d'un dialogue sur la coopération Sud-Sud à la prochaine session du Forum urbain mondial, en vue, entre autres, de l'établissement d'une base de connaissances;

9. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les progrès accomplis en matière de promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/10 : Forum urbain mondial

Le Conseil d'administration,

Rappelant le paragraphe 10 de sa résolution 18/5 du 16 février 2001, dans laquelle il priait la Directrice exécutive de « favoriser la fusion du Forum sur le milieu urbain et du Forum international sur la pauvreté urbaine en un nouveau forum urbain, en vue de renforcer la coordination de l'appui international à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat »,

Rappelant également la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, et en particulier le paragraphe 3 de la section B, par laquelle l'Assemblée générale décidait que le Forum serait un organe technique non délibérant, où des experts peuvent échanger des vues l'année où le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ne se réunit pas, outre les appels lancés ultérieurement par l'Assemblée générale à tous les gouvernements pour qu'ils participent activement aux sessions du Forum urbain mondial,[20]

Rappelant en outre la résolution 31/140 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1976 sur le plan des conférences, dans laquelle l'Assemblée générale décidait que « les organismes des Nations Unies peuvent tenir leurs sessions hors de leur siège dans le cas où un gouvernement, en les invitant à se réunir sur son territoire, aura accepté de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résulteront directement ou indirectement »,

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale 58/226 en date du 23 décembre 2003, invitant les pays donateurs à appuyer la participation des représentants des pays en développement, ainsi que sa résolution 62/198 du 19 décembre 2007, par laquelle elle demandait aux « pays donateurs d'aider les représentants des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, notamment des femmes et des jeunes, à participer au Forum »,

Prenant note avec satisfaction du succès de l'organisation de la quatrième session du Forum, tenue à Nanjing (Chine), du 3 au 6 novembre 2008, et de l'intérêt croissant de la communauté internationale pour le Forum urbain mondial, comme en témoignent le succès des quatre sessions successives du Forum et la participation toujours plus forte de gouvernements et de partenaires du Programme pour l'habitat de toutes les régions, qui ont fait du Forum la première tribune mondiale pour l'interaction entre décideurs, autorités locales, parties prenantes non gouvernementales et spécialistes dans le domaine des établissements humains,

Prenant note également avec satisfaction du rapport de la Directrice exécutive sur la quatrième session du Forum urbain mondial,[21]

Prenant note en outre avec satisfaction des contributions financières et en nature versées par un certain nombre de gouvernements et de partenaires du Programme pour l'habitat pour aider à la préparation de la quatrième session du Forum urbain mondial,

Prenant note de la création d'un groupe du Forum urbain mondial au sein du secrétariat du Conseil d'administration afin d'améliorer la coordination de la préparation et du déroulement du Forum,

Réaffirmant les objectifs du Forum urbain mondial tels qu'ils sont énoncés à l'annexe IV du rapport de la première session du Forum urbain mondial, tenue à Nairobi du 29 avril au 3 mai 2002,

1. *Se félicite* de l'offre faite par le Gouvernement brésilien d'accueillir la cinquième session du Forum urbain mondial à Rio de Janeiro, du 22 au 26 mars 2010;

2. *Prie* la Directrice exécutive, en consultation avec le Comité des représentants permanents, de procéder rapidement à un examen des enseignements tirés de toutes les sessions antérieures du Forum urbain mondial, sur la base de leurs évaluations respectives, assorti notamment de recommandations sur les questions suivantes, afin de le soumettre au Comité avant sa session de septembre 2009, en vue d'améliorer la planification, l'organisation et l'efficacité des sessions futures :

a) Intervalle entre les sessions du Conseil d'administration et celles du Forum urbain mondial;

b) Mobilisation de ressources suffisantes et prévisibles;

---

[20] Résolutions de l'Assemblée générale 60/203 du 22 décembre 2005 et 62/198 du 19 décembre 2007.

[21] HSP/GC/22/2/Add.1.

c) Examen de la possibilité de prévoir une disposition spécifique dans le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour les activités liées au Forum urbain mondial;

d) Niveau, inclusivité et efficacité de la participation;

e) Renforcement de la préparation des participants à tous les niveaux;

f) Processus d'évaluation compatible avec la gestion axée sur les résultats afin de garantir que les objectifs du Forum urbain mondial s'inscrivent dans le cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal;

g) Evaluation du lieu, y compris analyse coûts-avantages;

h) Processus de planification du budget du Forum urbain mondial et transparence financière;

i) Négociation en temps utile des accords avec le pays hôte;

j) Soumission et distribution à temps des documents pré session;

k) Nécessité de renforcer les méthodes de gestion interne d'ONU-Habitat;

l) Coopération avec les partenaires du Programme pour l'habitat;

3. *Prie* le Comité des représentants permanents d'examiner les conclusions de l'examen des enseignements tirés et de faire d'autres recommandations à la Directrice exécutive pour les sessions futures du Forum;

4. *Invite* les gouvernements et tous les autres partenaires d'Habitat qui sont en mesure de le faire à contribuer au succès du Forum urbain mondial en finançant le voyage de représentants de pays en développement et de partenaires du Programme pour l'habitat, notamment des représentants d'organisations de femmes, de jeunes et de personnes handicapées, et leur participation à la cinquième session du Forum;

5. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, sur la mise en œuvre de la présente résolution.

7e séance plénière
3 avril 2009

Résolution 22/11 : Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses diverses résolutions relatives au développement général des établissements humains, dans lesquelles il est notamment préconisé d'intensifier les efforts de la communauté internationale et de ses organisations en vue d'assurer un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation comme il est précisé dans le Programme pour l'habitat,[22] et *rappelant* les résolutions pertinentes de la Commission des Nations Unies sur les établissements humains,

Reconnaissant la nécessité de poursuivre la coopération entre les Etats membres dans l'esprit de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire[23] pour mettre en place des programmes concrets qui favorisent la réalisation des objectifs de développement en matière de logement durable,

Exprimant sa préoccupation devant la grave situation humanitaire dans la bande de Gaza, laquelle pose des défis colossaux associés à la réhabilitation des maisons, biens et infrastructures détruits, outre la détérioration continue des établissements humains et des conditions de logement dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que la nécessité de favoriser un redressement et une reconstruction rapides parallèlement aux interventions humanitaires, y compris des efforts concertés pour un acheminement régulier de matériaux de construction conformément aux directives convenues par toutes les Parties,

[22] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)*, Istanbul, 3-14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chapitre I, résolution 1, annexe II.

[23] Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

Rappelant sa résolution 19/18 du 9 mai 2003, par laquelle il a approuvé la création d'un Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien ainsi que d'un Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique,

Conscient des besoins spécifiques en matière de logement et d'établissements humains du peuple palestinien et reconnaissant qu'ils relèvent du mandat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Reconnaissant que le logement et les établissements humains sont des éléments clés dans l'édification d'une paix durable au Moyen-Orient,

Formulant le vœu que les Israéliens et les Palestiniens redoublent d'efforts pour instaurer la paix et élaborer conjointement un programme relatif aux établissements humains en faveur du peuple palestinien,

Reconnaissant qu'il importe de toute urgence de remédier à la détérioration à long terme des conditions des établissements humains et aux problèmes de logement dans les territoires palestiniens occupés, et qu'elle constitue un précédent important pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

1. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans la mise en œuvre du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien;

2. *Exprime ses remerciements* aux gouvernements et autres qui ont contribué financièrement au Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien;

3. *Invite* les Etats membres et autres en mesure de le faire à soutenir le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans la mobilisation immédiate de ressources financières en vue de contribuer au fonctionnement du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien et à son Fonds d'affectation spéciale;

4. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-troisième session, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien, notamment les progrès accomplis dans la mobilisation de ressources financières au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

7e séance plénière
3 avril 2009

Annexe II

Déclaration du Président du Conseil d'administration sur l'efficacité des arrangements administratifs à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Au début de la session du Conseil d'administration, j'ai été saisi d'un document émanant du Gouvernement ougandais qui soulevait plusieurs questions relatives aux problèmes que connaît l'Office des Nations Unies à Nairobi.

J'en ai pris bonne note et je pense qu'il est important de prendre en considération les préoccupations exprimées dans le document. Après avoir mené des consultations avec plusieurs Etats membres, j'ai toutefois conclu que l'Assemblée générale serait mieux à même de répondre à ces préoccupations.

A cet égard, j'aimerais inviter les Etats membres à appuyer les efforts déployés lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale en vue d'améliorer ce lieu d'affectation pour que l'Office des Nations Unies à Nairobi puisse desservir ONU-Habitat de la manière la plus efficace possible.

Annexe III

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

C'est avec plaisir que je vous adresse mes vœux à tous, réunis pour la vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Je remercie le Président Kibaki et le Gouvernement et le peuple kényens de leur engagement en faveur de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'hôtes d'ONU-Habitat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement depuis les années 70.

Je félicite également le Conseil ainsi qu'ONU-Habitat pour avoir mis l'accent sur les systèmes de financement du logement à cette session. Dans un monde en urbanisation, alors que nous faisons face à la crise économique mondiale et aux effets croissants des changements climatiques, nous devons agir avec acharnement pour faire en sorte que les multitudes de citadins pauvres ne soient pas marginalisés. En effet, il y a beaucoup à faire si nous voulons atteindre l'objectif stratégique d'ONU-Habitat visant à améliorer l'accès à des systèmes durables de financement du logement et des infrastructures abordables.

Un milliard d'individus vivent aujourd'hui dans des bidonvilles à travers le monde. C'est en Afrique subsaharienne, où 62 % de la population urbaine ne disposent pas d'un logement approprié, que la prévalence des bidonvilles est la plus élevée, suivie par l'Asie du Sud (avec 43 %) et l'Asie orientale (avec 37 %).

La pauvreté urbaine persistante tient principalement à la faiblesse des économies urbaines et du financement et à l'absence des instruments et des institutions qui sont nécessaires pour appuyer le financement du logement et des infrastructures. L'actuelle crise financière mondiale et la restriction du crédit n'ont fait qu'exacerber cet état des choses. Nos efforts en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de résoudre la crise du logement risquent d'être entravés. J'engage vivement les pays industrialisés à prendre dûment en considération les besoins des pays en développement dans leurs plans de relance nationaux.

Je vous exhorte à jouer votre rôle et à être audacieux dans vos délibérations sur le programme de travail et le budget d'ONU-Habitat ainsi que dans vos efforts pour jeter les bases d'un meilleur avenir urbain. Le système des Nations Unies continuera d'être votre partenaire dans cette quête. Je vous souhaite plein de succès dans vos travaux.

Annexe IV

Résumés du débat du segment de haut niveau et du dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session établis par le Président du Conseil d'administration

I. Débat du segment de haut niveau sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour

1. Le Conseil d'administration a abordé les points 5 à 7 de l'ordre du jour à sa 2e séance plénière, le lundi 30 mars 2009, dans le cadre d'un débat général du segment de haut niveau. Ce débat s'est poursuivi le mardi 31 mars, au cours des 3e et 4e séances plénières.

2. Le débat a porté pour l'essentiel sur les deux principaux aspects du thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, à savoir la promotion de systèmes de financement du logement abordables dans le contexte de la crise financière mondiale et les effets des changements climatiques sur le financement de logements abordables et d'infrastructures, ainsi que sur les meilleurs moyens pour ONU-Habitat de progresser dans ces deux domaines.

3. S'agissant du premier aspect, les représentants ont souligné les conséquences multiples de la crise financière mondiale, qui ôtait à toutes les couches sociales, en particulier aux pauvres, les moyens d'améliorer leurs conditions de logement; ils ont mentionné le rang de priorité que les gouvernements étaient en mesure d'allouer, dans le budget de la nation, au logement et autres aspects des établissements humains; enfin, ils se sont interrogés sur la capacité des secteurs des finances et du bâtiment et autres secteurs d'appui à se lancer dans la construction de logements. Nombre de représentants ont fait remarquer que la crise avait considérablement ralenti les progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus par la communauté internationale dans le domaine des établissements humains, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les préoccupations exprimées couvraient un large éventail de questions : l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, l'égalité entre les sexes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'éducation, la gouvernance, la mise en place d'infrastructures et la qualité du logement, dans le contexte d'une urbanisation rapide.

4. Plusieurs représentants ont déclaré qu'il fallait voir dans ces défis l'occasion de concevoir des mécanismes novateurs pour promouvoir des logements d'un coût abordable. Le rôle de l'Etat à cet égard a été abordé; un certain nombre de représentants ont souligné que les pouvoirs publics devaient faciliter le développement durable d'établissements humains en mettant en place des politiques de soutien et des législations appropriées, en allouant des crédits budgétaires au logement en priorité, en développant l'infrastructure et en subventionnant le logement des pauvres. Le sentiment qui a prévalu, toutefois, était que la crise financière actuelle appelait des démarches novatrices encourageant la participation de toutes les parties prenantes, y compris les donateurs et les organismes internationaux, les promoteurs immobiliers, les institutions financières et les banques, et les organisations non gouvernementales et communautaires. La plupart des représentants sont intervenus pour donner des exemples de mesures concrètes prises dans leur pays pour créer des partenariats adaptés au contexte national.

5. Un thème qui est fréquemment revenu dans la conversation était la difficulté à mobiliser un financement à tous les niveaux, depuis les gouvernements désireux d'entreprendre des programmes d'amélioration des taudis et de développement des infrastructures jusqu'aux ménages à faible revenu et à revenu incertain souhaitant acheter un logement ou améliorer leur logement actuel. Une panoplie de solutions a été proposée, comprenant l'instauration de la stabilité politique pour encourager le financement à long terme, l'inclusion du logement à titre prioritaire dans les stratégies de réduction de la pauvreté, la création de Fonds pour le logement, l'adoption de mesures fiscales complémentaires, et l'institution d'un nouveau cadre législatif et réglementaire à l'appui du microfinancement, afin d'aider les pauvres à avoir accès au crédit et à obtenir des prêts hypothécaires. Du côté de l'offre, de nouvelles solutions techniques étaient nécessaires pour qu'il soit plus facile de construire des logements à bas prix.

6. Certains représentants ont insisté sur la nécessité d'améliorer les structures de gouvernance, notamment en renforçant les institutions; en luttant contre la corruption et en mettant en place une législation et une réglementation concernant l'inscription au cadastre, l'occupation des terres et la propriété foncière; et en mettant en place des mesures rendant plus facile pour les ménages d'obtenir un prêt et d'apporter des améliorations à leur propriété. Plusieurs représentants ont souligné le mérite d'une démarche qui encouragerait la participation communautaire, en dotant les communautés de moyens par la promotion de programmes d'auto-assistance. La collecte de statistiques nationales sur le logement, et le suivi et l'évaluation de ces statistiques, ont été jugés vitaux pour orienter l'élaboration des politiques.

7. L'impact continu du changement climatique sur la planète, ajouté à la crise financière mondiale, aux conflits avec lesquels de nombreux pays se trouvaient aux prises, et au déplacement de populations accélérant l'urbanisation, faisaient que la communauté internationale devait faire face à un nombre sans précédent de défis colossaux sur plusieurs fronts. Un certain nombre de représentants ont appelé l'attention sur la vulnérabilité des villes face aux effets des changements climatiques et des phénomènes naturels connexes, tels que sécheresses, inondations et tempêtes. D'autres répercussions des changements climatiques ont également été mentionnées, notamment la baisse de la production agricole et les pénuries de denrées alimentaires qui en étaient le corollaire.

8. Plusieurs représentants ont suggéré des approches qui pourraient faciliter l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation comme par exemple, le lancement de projets de logement écologiques, l'incitation à la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments, la poursuite de la recherche-développement dans les structures résistantes aux changements climatiques, et la promotion du développement rural pour ralentir l'exode rural. Un représentant a déclaré que le principe de responsabilités communes mais différenciées devrait continuer de sous-tendre les efforts internationaux pour contrer l'impact des changements climatiques. Un autre représentant a loué ONU-Habitat pour ses travaux sur le changement climatique depuis la précédente session du Conseil d'administration, comme prévu dans le Programme pour l'habitat, et il s'est déclaré favorable à une démarche qui mettrait en réseau les villes du monde entier.

9. La représentante d'une organisation non gouvernementale a parlé des nombreux problèmes auxquels devaient faire face les femmes pauvres au quotidien : augmentation du prix des denrées alimentaires, revenus imprévisibles et insécurité d'occupation de leur logement, auxquels s'ajoutait le fait qu'elles devaient pourvoir aux soins médicaux, à l'éducation et au bien-être de leur famille dans des circonstances difficiles. Malgré tout, ces femmes faisaient preuve d'une grande ingéniosité pour trouver des solutions leur permettant de faire face à la situation, comme par exemple la mise en place de mécanismes de financement locaux ou l'organisation de groupes d'action communautaires. Il était donc impératif qu'elles soient entendues et que leurs expériences soient prises en compte lorsque des décisions étaient prises par des instances telles que le Conseil d'administration. Un certain nombre de représentants ont également souligné la nécessité de continuer à appuyer les activités visant à l'égalité entre les sexes dans les travaux d'ONU-Habitat.

10. Plusieurs représentants ont loué ONU-Habitat pour l'excellence de ses travaux, mettant plus particulièrement en relief la création de nouveaux partenariats avec le secteur privé, le recensement des meilleures pratiques, l'élaboration de matériels de formation, la surveillance des indicateurs clés et la fourniture de conseils aux responsables politiques sur le logement et les villes. D'aucuns ont souligné que, vu les contraintes budgétaires des pays alors même que les besoins de dépenses d'ONU-Habitat augmentaient, il était urgent de définir clairement les priorités des futurs travaux. Le rôle du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme en tant que cadre des futurs travaux a été souligné et la matrice des résultats escomptés a été perçue comme un outil utile pour assurer le suivi et l'évaluation. La fourniture de services coordonnés, conformément au slogan « Unis dans l'action », a été louée par plusieurs représentants.

11. Une augmentation du niveau de financement a été préconisée et il a été demandé aux gouvernements d'honorer les engagements de financement qu'ils avaient déjà pris à l'égard d'ONU-Habitat, puisque, pour jouer son rôle vital, l'organisation avait besoin d'un financement et d'un appui prévisibles. Les travaux d'ONU-Habitat devaient être guidés par une meilleure planification, un accès plus facile au financement et la concentration des efforts sur les besoins des plus vulnérables. Il a également été suggéré que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour remédier aux insuffisances en matière de gestion et prévenir les risques devaient être mises en œuvre promptement et intégralement pour faire en sorte que l'organisation maintienne les normes les plus élevées de transparence et de responsabilité.

12. Plusieurs représentants ont souligné l'utilité du Forum urbain mondial comme cadre du débat mondial sur les défis posés par l'urbanisation et comme mécanisme pour mettre en commun les meilleures pratiques et les idées actuelles. Le représentant de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain a présenté un compte rendu des travaux de la Conférence tenue à Abuja en juillet 2008 dont la principale issue, la Résolution d'Abuja, intéressait au premier chef les travaux d'ONU-Habitat en Afrique. Le représentant de la Conférence s'est engagé à ce que celle-ci continue de travailler avec ONU-Habitat, l'Alliance des villes et d'autres acteurs principaux, et a demandé un financement et un soutien supplémentaires de la communauté internationale.

13. Les représentants ont pour la plupart exprimé le ferme soutien de leur gouvernement aux travaux d'ONU-Habitat et plusieurs ont donné des engagements précis concernant le financement. Les Etats-Unis d'Amérique et la République de Corée ont annoncé qu'ils doubleraient leur soutien au financement de base d'ONU-Habitat compte tenu de l'importance du mandat mondial de l'organisation et des progrès des réformes stratégiques et institutionnelles engagées. Le Kenya a annoncé qu'il porterait sa contribution de 60 000 à 70 000 dollars au cours des trois prochaines années. Le Japon a détaillé l'utilisation qui avait été faite au cours des trois années écoulées du montant de 18 millions de dollars affectés à la coopération technique, à l'aide à la reconstruction, à la consolidation de la paix et à des fins humanitaires, qui venaient s'ajouter à une contribution de 4 millions de dollars affectés à la reconstruction du Myanmar après la catastrophe qui s'est récemment abattue sur ce pays. Le Zimbabwe a annoncé qu'il prévoyait de verser de nouveau ses contributions ordinaires à ONU-Habitat dès que l'économie du pays aurait été remise sur les rails et Cuba a fait savoir qu'elle était prête à partager les enseignements de ses réalisations en matière d'établissements humains, en particulier dans les domaines de la réduction de la vulnérabilité et de l'atténuation des catastrophes.

II. Dialogue sur le thème spécial de la session

14. A ses 5e et 6e séances plénières, le mercredi 1er avril 2009, le Conseil a eu un débat sur le thème spécial de la session au titre du point 6 de l'ordre du jour. Deux groupes ont pris part au dialogue dotés, chacun, d'un modérateur, et présidés par le Président du Conseil d'administration.

A. Groupe 1 : systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise économique mondiale actuelle

Introduction

15. Présentant le Groupe, la Modératrice, Mme Irene Vance, du Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres, a appelé l'attention sur les principales questions que les membres du Groupe devraient garder présentes à l'esprit qui figuraient dans le document HSP/GC/22/4. Elle a souligné que les plans d'épargne communautaire constituaient un point de départ devant permettre aux pauvres de mettre le pied à l'étrier, plans qui revêtaient une importance particulière dans le contexte actuel de la crise financière mondiale. Il n'y avait pas de solution unique à la question des logements abordables et les mécanismes de financement variaient considérablement en fonction des conditions locales; elle a ajouté qu'il importait de trouver comment assurer la transparence et garantir que des comptes soient rendus. Elle pensait, eu égard aux insuffisances des réglementations du marché qui étaient apparues, que le moment pourrait être venu de remettre à plat les normes et pratiques et d'envisager comment recréer la confiance que la crise du crédit avait fait disparaître. A cet égard, elle a souligné qu'il importait que les principales parties prenantes prennent part aux décisions en matière de logement. Elle proposait la création d'un réseau mondial d'échange des connaissances et des informations sur les systèmes et infrastructures de financement de logements abordables, qui pourrait s'avérer utile, et se demandait si ONU-Habitat pourrait y contribuer. Elle a souligné que la récession en cours était l'une des plus graves qu'affrontait le monde développé ces dernières années mais que des pays moins avancés avaient connu une série de crises financières dont des enseignements utiles pouvaient être tirés en raison de l'imbrication des économies de la planète.

16. Le groupe a scindé ses débats en deux parties, qui font l'objet des comptes rendus figurant ci-dessous dans la première et la deuxième parties.

1. Première partie

a) Exposés

17. M. Dan Ericsson, Secrétaire d'Etat au Ministère des administrations locales et des marchés financiers de Suède, a souligné comment la crise financière mondiale frappait tous les secteurs de tous les pays ainsi que l'industrie. Les conséquences véritables de la crise étaient encore à venir et, compte tenu de l'engrenage du chômage et de la pauvreté, les gouvernements allaient augmenter les dépenses et investissements publics, ce qui ne manquerait pas de provoquer une inflation mondiale. Il a insisté sur le fait qu'ONU-Habitat n'était pas concerné au premier chef par les problèmes touchant les marchés financiers du monde développé, mais l'était par les effets que la crise aurait sur les pauvres. Il importait au plus haut point que les investisseurs du monde entier s'intéressent à la construction de logements dans les pays en développement mais que, pour que cela se produise, il fallait que cette activité repose sur un ensemble de droits régis au premier chef par les notions de confiance et de transparence. A cet égard, il a souligné la nécessité de disposer de législations fiables et de registres des titres de propriété transparents et exacts, tout en reconnaissant que la nécessité de tels registres était sujet à controverse. Il a conclu en exprimant l'espoir que le secteur financier mondial prendrait conscience du fait que des investissements dans les régions les plus pauvres pourraient être le fondement de la croissance future de l'économie mondiale.

18. M. Joko Widodo, maire de Surakarta (Indonésie) a fait état des initiatives que prenait sa ville pour répondre aux problèmes du développement urbain, de l'extension des bidonvilles et de l'inadaptation des infrastructures publiques. Ces initiatives consistaient en la création de nouveaux marchés pour les vendeurs ambulants, en la mise en œuvre d'un projet d'amélioration des logements ne répondant pas aux normes, en l'utilisation de terrains sous-utilisés dans les zones de taudis de la ville afin de fournir des logements abordables, en la transformation d'établissements implantés sur les rives de cours d'eau en forêts et parcs publics ainsi qu'en l'amélioration des systèmes d'assainissement publics conformément aux normes nationales en matière d'environnement. L'amélioration des taudis était financée à l'aide de subventions publiques et de subventions conjointes fournies par les zones résidentielles et commerciales. Les infrastructures d'assainissement étaient financées en répartissant leurs coûts entre la communauté, la municipalité et le budget national.

19. M. Muchadeyi Ashton Masunda, maire de Harare (Zimbabwe), a souligné que la crise financière mondiale actuelle avait des conséquences néfastes sur l'allocation de fonds publics au secteur de la construction de logements à faibles coûts. Des solutions devaient être trouvées pour financer durablement les villes; il proposait que 20 % de l'aide au développement soient destinés aux administrations locales et intégralement utilisés pour fournir des logements abordables à ceux qui en dépendaient. Au sujet du problème que soulevait l'obligation de garantir les prêts accordés aux autorités locales, il a souligné que dans des démocraties parvenues à un plus grand stade de maturité, la garantie de gouvernements souverains était habituellement suffisante. Il importait aussi de se pencher sur les types de prêts de façon à s'assurer qu'ils étaient accordés à des taux d'intérêt intéressants pour de longues périodes. Il importait également d'adopter une approche souple et pragmatique et d'accueillir tous les partenaires éventuels susceptibles de prendre part à la tâche consistant à répondre aux besoins des citoyens qui ne pouvaient avoir accès aux marchés traditionnels du crédit au logement. A cet égard, il a fait état de la démarche utilisée à Harare pour fournir des logements abordables : les autorités locales fournissaient le terrain, les sociétés de construction des crédits hypothéqués et les organisations multilatérales des devises. L'employeur de l'acquéreur du logement devait donner l'assurance à la société de construction que les salaires de l'employé lui seraient versés. Tout en reconnaissant que ce modèle avait permis de bâtir un certain nombre de lotissements dans la banlieue de Harare, trop peu d'entre eux comportait une forte densité de logements.

20. M. Peter Makau, d'Equity Bank (Kenya), a fait état à grands traits de l'historique et du fonctionnement de sa Banque, expliquant qu'elle avait pour mission de favoriser l'accès des pauvres au crédit. Il a insisté sur le fait que la crise financière ne traduisait en rien l'aptitude des plus pauvres à contracter des crédits expliquant que les taux de remboursement des clients de la Banque étaient extrêmement élevés et que, d'une façon générale, le taux d'insolvabilité dans ce secteur était nettement plus faible que dans celui du crédit classique. Les changements climatiques et la nécessité d'adapter les types de logement montraient qu'il fallait disposer de logements abordables, notamment en raison du fait que le pouvoir d'achat des clients était amputé par l'accroissement des prix des denrées essentielles. Il a indiqué que les atteintes à l'environnement entraînaient l'extension des bidonvilles et la dégradation des conditions d'existence, de sorte que des politiques nationales étaient nécessaires qui feraient appel à des partenariats privé-public pour offrir aux citadins pauvres des logements abordables et d'autres avantages. Pour conclure, il a fait part de la volonté de sa banque de concevoir des produits

abordables et a indiqué qu'elle s'employait à identifier des partenaires, y compris dans le secteur de la construction.

b) Débat

21. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a indiqué qu'il était nécessaire, pour attirer les investisseurs, que les villes, en pleine croissance, soient mieux gérées. Il était fondamental de dresser des cartes des zones urbaines pour améliorer la planification et l'enregistrement des terrains, mesures qui sous-tendaient la sécurité d'occupation, et, à cet égard, le renforcement des capacités de nombre de villes du monde en développement était nécessaire. Un autre représentant a indiqué, au sujet de l'administration des terres, qu'il serait utile de recenser les bonnes pratiques afin de disposer d'exemples d'arrangements institutionnels de nature à rationaliser l'attribution des terres, ce qui permettrait d'anticiper le développement des logements. M. Ericsson a répondu que de nombreux exemples existaient dans le monde et a fait état d'un exemple récent dont il avait été témoin à Huruma, Nairobi, concernant des petits épargnants et l'intervention communautaire.

22. Des intervenants ont fait état des politiques adoptées par leurs pays pour répondre à la crise financière mondiale. Un représentant a souligné qu'il importait de disposer d'un marché en matière de location de logements, et a souligné l'initiative de son pays qui avait consisté à construire des logements respectueux de l'environnement subventionnés par l'Etat pouvant être loués à des foyers à faible revenu. Un autre représentant a indiqué que son pays avait adopté un certain nombre de mesures pour stimuler le marché du logement, y compris l'octroi de subventions aux familles à faibles revenus, la baisse des taux d'intérêt, des abattements fiscaux et des fonds spéciaux. Une troisième représentante a fait état de la difficulté d'obtenir des prêts sur le marché financier international lorsqu'un certain nombre de grandes institutions financières hésitaient à accepter les garanties d'Etats souverains. Elle a ajouté qu'un plus grand problème se posait, à savoir que même lorsqu'un prêt était garanti, le logement demeurait trop coûteux pour la plus grande partie de la population. Elle a demandé à tous les membres du groupe s'ils avaient une solution pour rendre le logement moins cher, éventuellement en recourant à de nouvelles technologies.

23. Répondant à certaines des questions soulevées, M. Masunda a convenu qu'une planification appropriée était indispensable pour assurer une croissance urbaine satisfaisante. Des listes d'attente devaient être dressées avec rigueur car elles constituaient un important élément de la prise de décisions concernant les types d'ensemble d'habitations à construire selon que leur densité d'occupation serait faible, moyenne ou forte et qu'ils seraient destinés à la propriété ou à la location. L'Etat, qui était le prêteur en dernier ressort, pourrait garantir les hypothèques, mais, habituellement, cette solution n'était pas nécessaire lorsque les complexes étaient judicieusement planifiés et réalisés. Enfin, il a indiqué que les faits contredisaient l'opinion populaire selon laquelle le secteur était trop risqué pour que des prêts lui soient accordés, les taux de remboursement y étant souvent meilleurs que ceux enregistrés dans le secteur structuré.

24. En réponse à une question sur le coût du logement, M. Makau a indiqué que même dans les cas où les fonds étaient disponibles pour construire des habitations à bon marché, le coût du produit final demeurait souvent un problème. La solution consistait à trouver des solutions techniques permettant de ramener le coût du logement à un niveau tel que les groupes à faibles revenus puissent y accéder.

2. Deuxième partie

a) Exposés

25. M. Relu Fenechiu, membre de Global Parliamentarians for Habitat, a indiqué qu'il y avait quatre tendances qui auraient des incidences néfastes sur les pays en développement : baisse des exportations; réduction éventuelle de l'aide au développement; déclin des transferts et déclin des investissements étrangers directs. Prévoyant que le montant des fonds publics dont on disposerait pour le logement et les infrastructures serait moins important et que les particuliers et les entreprises seraient moins en mesure d'investir dans le logement abordable, il a souligné qu'il était d'autant plus important de créer des partenariats ambitieux entre gouvernements et administrations locales, d'une part, et le secteur privé s'intéressant au logement, d'autre part. Au nombre des mesures proposées figuraient la promotion de solutions visant à remplacer les régimes privés d'hypothèque sur les logements, l'adoption de nouveaux mécanismes de financement, la mobilisation des ressources privées sur le plan national et la conception de plans directeurs rationnels, le tout dans le contexte d'une réglementation du secteur bancaire et d'une plus grande transparence quant aux risques. Pour conclure, il a indiqué que le développement du secteur du logement et des infrastructures connexes demeurerait l'un des moteurs de la croissance économique, car les investissements dans ce secteur auraient un effet démultiplicateur dans les pays en développement tandis que la réalisation des

Objectifs du Millénaire pour le développement dépendrait également, au premier chef, des progrès faits dans le secteur du logement abordable.

26. Mme Ayanthi Gurusinghe, du Emerging Markets Group, a traité la question de l'accès des femmes aux systèmes de financement du logement abordables, mettant l'accent sur la différence de traitement réservé aux femmes et aux hommes dans ce secteur, le bien-fondé de la campagne visant à améliorer les droits des femmes, les obstacles que celles-ci rencontraient, ainsi que sur l'importance du crédit au logement. Elle a esquissé les stratégies adoptées pour que les établissements à faibles revenus aient accès au crédit au logement, comme celles consistant à mettre sur pied des initiatives d'autofinancement et d'épargnes communautaires, et en particulier les modalités conçues pour que les femmes aient accès au crédit. Pour conclure, elle a abordé des questions telles que celles de la propriété foncière, de l'enregistrement du bien foncier aux noms des deux époux, de la sécurité d'occupation, de l'exercice des responsabilités traditionnelles dans le contexte de l'extension de l'urbanisation, de la conception de politiques de développement du logement bien ciblées et de la situation du Sri Lanka dans ces différents domaines.

27. Mme Kecia Rust, du FinMark Trust, a abordé la question des possibilités offertes en matière de microcrédit en Afrique et des problèmes qu'il soulevait, notant que nombre de pays africains, en dépit de la crise financière, avaient vu leur secteur financier s'accroître tandis que les possibilités du microcrédit y étaient énormes, notamment dans le domaine des prêts peu importants destinés à apporter des améliorations au logement consistant par exemple à accroître les habitations d'une pièce à la fois. Elle a exposé les conclusions d'un atelier récemment organisé par son organisation – Rooftops Canada and Habitat for Humanity International – à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en mai 2008, et fait état des propositions qui y avaient été faites au sujet des politiques publiques aux niveaux national et local, des services d'appui au logement et de la nécessité de développer la commercialisation du microcrédit pour attirer les investisseurs. Elle a conclu en récapitulant les principaux impacts de la crise financière aux divers niveaux.

b) Débat

28. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a indiqué que dans son pays, la stabilisation de l'accroissement de la population avait abouti à une modification de sa politique ayant consisté à passer de la fourniture de logements en nombre suffisant à la fourniture de logements de bonne qualité pouvant affronter l'épreuve du temps, démarche qui s'était accompagnée d'un changement de la structure du marché financier. Pour répondre à la crise financière mondiale, des mesures étaient prises pour aider ceux qui éprouvaient des difficultés en matière de crédit à la suite d'une perte d'emploi.

29. Le représentant d'une organisation régionale d'intégration économique a esquissé certaines des mesures qui pourraient être prises en matière de logement au niveau régional. Dans le cadre du Plan européen de redressement économique, adopté à la fin de 2008, un haut degré de priorité avait été accordé aux habitations économes en énergie tandis que des crédits étaient mis à disposition par le Fonds européen de développement pour aider à tirer parti des avantages considérables pour l'environnement et la cohésion sociale résultant de la remise en état des bâtiments résidentiels existants.

30. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de prendre des mesures sur le terrain, et un certain nombre d'exemples ont été donnés concernant la fourniture de logements grâce aux initiatives communautaires entreprises par des groupes souvent marginalisés, dont les femmes. Les exemples donnés étaient une illustration des possibilités offertes en matière de crédit, depuis les prêts renouvelables, qui permettaient aux femmes des communautés locales d'acheter des terres et d'améliorer leurs conditions d'existence, jusqu'aux fonds internationaux destinés aux citadins pauvres qui levaient des fonds auprès des donateurs multilatéraux. Les intervenants ont instamment demandé aux décideurs et aux responsables d'être davantage à l'écoute de ceux qu'ils cherchaient à aider.

31. S'agissant des habitations à bon marché, un représentant a indiqué que son pays s'efforçait d'encourager le secteur privé à mettre au point des matériaux de construction novateurs, moins coûteux que les matériaux classiques, initiative qui avait échoué. Un autre représentant a dit que dans son pays, une taxe avait été imposée aux bâtiments de plus de 500 m^2, dont le produit alimentait un fonds qui servait à financer la construction d'habitations pour les déshérités. Enfin, un autre représentant a demandé instamment que toute solution proposée tienne compte de l'objectif de la durabilité, qui reposait sur la notion de propriété.

3. Remarques de clôture

32. Dans ses remarques de clôture, la Modératrice a indiqué qu'avant la crise économique actuelle, la question du logement avait perdu de son importance par rapport à d'autres questions telles que la santé et l'éducation. Toutefois, parce qu'il était un facteur de croissance économique et de redressement social, le logement revenait sur le devant de la scène et les gouvernements réagissaient en concevant diverses mesures visant à faciliter la construction de logements abordables. Bien que nombre d'institutions financières soient provisoires, les donateurs avaient un rôle déterminant à jouer en fournissant les capitaux d'amorçage permettant de répondre à la demande de fonds dont avaient encore besoin les organisations communautaires et les personnes à faibles revenus.

33. De bonnes pratiques existaient déjà et le microcrédit s'était révélé être un mécanisme approprié pour répondre aux besoins de ceux dont l'épargne était peu importante. Des systèmes de microcrédit s'étaient souvent révélés plus stables que bien des systèmes de financement classiques et s'étaient révélés plus efficaces en matière de remboursement. Il était probable, en raison de la perpétuation de la crise économique mondiale, que la demande de microcrédit aille croissant, de sorte qu'il importait de mettre en place d'urgence des instruments de financement solides à tous les niveaux. Des solutions novatrices étaient nécessaires, y compris la mise en place de nouveaux circuits reliant des partenaires de manière inhabituelle. Pour conclure, elle a indiqué que le financement était peut-être ce qu'il y avait de plus facile, le plus difficile étant de fournir des logements abordables de qualité satisfaisante permettant de vivre dignement.

B. Groupe 2 : effets du changement climatique sur le financement de logements abordables et les infrastructures

Introduction

34. La Modératrice, Mme Christine Platt, Présidente de la Commonwealth Association of Planners, a présenté ce sujet en se référant au document HSP/GC/22/4. Elle a rappelé que le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme devait permettre à ONU-Habitat de relever les nombreux défis auxquels il fallait faire face, ajoutant que les domaines d'intervention 2 à 4 du Plan offraient l'occasion d'améliorer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements. Elle a également souligné que les liens entre les nombreuses organisations représentées à la session en cours, et d'une manière plus générale, auprès d'ONU-Habitat, reposaient sur la participation et le partenariat, ajoutant que l'issue des dialogues indiquerait les mesures du suivi à prendre par les gouvernements, les autorités locales et ONU-Habitat.

35. Le groupe a scindé ses débats en deux parties, qui font l'objet des comptes rendus figurant ci-dessous dans la première et la deuxième parties.

1. Première partie

a) Exposés

i) Introduction du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

36. M. Andrew Githeko, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a donné un aperçu des travaux du Groupe, expliquant qu'il était, au sein du système des Nations Unies, chargé d'évaluer les informations scientifiques, techniques et socio-économiques utiles pour comprendre les changements climatiques induits par l'homme, ajoutant que le groupe présentait un rapport tous les cinq ans. Résumant les données et tendances les plus récentes, il a signalé que l'on enregistrait depuis les années 70 un réchauffement perceptible d'environ 0,2 °C par décennie, et que la variabilité de cette augmentation rendait plus fréquents et imprévisibles les phénomènes climatiques extrêmes tels que inondations, sécheresses, élévation du niveau des mers et vagues de chaleur. C'est ainsi que plusieurs régions du centre du Kenya qui ne connaissaient pas jusqu'ici le paludisme étaient désormais infestées par suite de l'élévation des températures, faisant des changements climatiques non seulement une question de logement mais aussi une question de santé. Il a suggéré que les normes de construction soient modifiées de même que les systèmes de drainage des eaux de pluie, et que l'on évite tout nouveau développement des zones côtières et des zones sujettes à inondations.

ii) Exposés

37. M. Mohammad Yousaf Pashtun, Ministre du développement urbain (Afghanistan), a brièvement expliqué les causes de la crise financière mondiale, soulignant que c'était le crédit et non les espèces qui faisait défaut et que, dans les pays en développement, les systèmes de microcrédit fonctionnaient généralement de manière satisfaisante. Il a ajouté que, si les changements climatiques risquaient de rendre le financement du logement plus onéreux pour les logements moyennement chers et très chers, ce ne serait pas forcément le cas pour les logements à bas prix, qui utilisaient des matériaux locaux, naturels et traditionnels souvent moins chers et plus écologiques que leurs alternatives modernes. Une campagne d'information publique était selon lui nécessaire pour faire passer ce message et faire connaître les avantages des constructions traditionnelles à bas prix, faisant intervenir des techniques de construction écologiquement rationnelles promues et protégées par les organes internationaux, y compris ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette campagne devrait plus spécialement cibler les jeunes, qui étaient souvent les défenseurs les plus ardents et enthousiastes de l'environnement.

38. M. Adam Kimbisa, maire de la ville de Dar es-Salaam, a fait observer que, dans une crise qui revêtait de multiples aspects, il était difficile de faire la distribution entre les causes et les symptômes, mais qu'il ne faisait aucun doute que les pauvres en souffriraient. Les pays en développement n'avaient guère contribué au changement climatique comparé aux nations développées, alors que les conséquences en seraient supportées par le continent africain : exode rural, provoqué par l'improductivité des zones rurales sous l'effet des changements climatiques et croissance rapide et incontrôlée des villes, problèmes de transport, manque d'infrastructures, insuffisances des services de santé et d'éducation, et manque de logements. Il a reconnu, cependant, que les pays en développement contribuaient également au changement climatique, qu'ils devaient en prendre conscience et s'efforcer d'en réduire l'impact. Il a préconisé une action universelle et internationale pour aider à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ajoutant que les investissements dans ce domaine, particulièrement dans les pays pauvres, ne devaient pas être compromis par la crise financière mondiale.

39. M. Jorge Bittar, Secrétaire au logement de la ville de Rio de Janeiro, a dit que 20 % de la population de cette ville vivait dans des établissements spontanés, de mauvaise qualité et insalubres, et que le déficit de logements de la ville s'élevait à 350 000 unités. La municipalité, qui avait fait de la planification urbaine et de la construction de logements sociaux sa priorité absolue, dirigeait tous ses efforts sur l'amélioration des taudis et la construction à grande échelle de logements pour les ménages à faible revenu. La municipalité prévoyait de développer les terrains vacants, en tirant parti de l'existence de services et d'infrastructures; et la construction de 100 000 unités de logement était prévue au cours des quatre prochaines années, à l'aide de techniques de construction novatrices et d'initiatives de financement. Ces programmes comprenaient l'installation de chauffe-eau solaires, le ramassage des ordures ménagères, le recueil et l'épuration des eaux usées, le recyclage des eaux de pluie, le reboisement et la création de parcs dans les habitats spontanés. La ville envisageait actuellement la possibilité de mobiliser des fonds sur les marchés du carbone pour financer en partie ces investissements. Il a souligné que la crise du logement était l'une des causes de la crise économique actuelle, mais qu'il fallait voir dans la solution de cette crise des possibilités de création d'emplois, d'investissements et de croissance économique.

b) Débat

40. Au cours du débat qui a suivi, deux représentantes ont posé des questions concernant l'expérience, les compétences et l'expertise des femmes, en particulier au niveau local, soulignant que les femmes constituaient un réservoir important de ressources inexploitées dans la quête de solutions créatives et pratiques aux multiples problèmes de logement qui se posaient dans le contexte des changements climatiques et de la crise financière actuelle, ajoutant que leur contribution était insuffisamment reconnue. Les trois panélistes ont répondu qu'effectivement les femmes étaient très affectées par les changements climatiques et ont souligné qu'il fallait qu'elles prennent part à la prise de décisions et qu'il fallait aussi s'efforcer de mettre à leur disposition des activités productives, sources de revenus.

41. Un représentant a annoncé que son pays entendait parvenir à la neutralité carbonique d'ici 2013, ajoutant que les partenariats et la coopération entre l'Etat, les villes et les parties prenantes, qui s'étendaient à tous les domaines, garantiraient la prise de décisions judicieuses en matière de planification et de développement, permettant de moderniser les établissements humains. Il a préconisé la création d'emplois « verts » pour les jeunes dans les secteurs des énergies renouvelables et des transports, notamment, et s'est déclaré convaincu que, si les villes étaient à la fois la source et les victimes de nombreux problèmes, elles représentaient aussi le plus grand espoir pour l'avenir. Tous les intervenants ont exprimé leur soutien à ce pays dans ses objectifs et, à cet égard, ils ont préconisé la mise en place d'un forum ou de réseaux où d'autres villes et autorités du monde entier pourraient tirer parti des principaux enseignements et des meilleures pratiques.

42. Un représentant a fait part des problèmes croissants, peut-être inévitables, posés par l'étalement des villes, faute de technologies qui rendraient possible la construction de tours d'habitation à l'aide de matériaux abordables et durables, et le gaspillage de terrains et d'infrastructures qui en résultaient. Les panélistes ont tenté de répondre à la question de savoir comment gérer cet étalement des villes de manière à ne pas désavantager encore les citadins pauvres. M. Pasthtun a souligné que, s'il était vrai que les immeubles bas étaient plus coûteux et moins écologiques que les logements en hauteur, on se heurtait à une résistance culturelle dans certaines parties du monde, qui ne pourrait être vaincue qu'avec le temps. Il a ajouté, toutefois, que les coûts sociaux, économiques et écologiques de l'étalement des villes constituaient un trop lourd fardeau et ne pouvaient plus guère avoir leur place dans la planification urbaine. M. Kimbisa a dit qu'à Dar es-Salaam, dans la mesure où des terrains étaient encore disponibles, contrairement à ce qui se passait dans d'autres villes, comme par exemple à Singapour, il était peu probable que l'on s'oriente vers la construction d'immeubles, compte tenu en outre de l'absence d'expertise technique pour ce faire. M. Bittar a convenu que les pays en développement ne possédaient pas toujours les capacités et les technologies nécessaires et il a souligné qu'il fallait mettre en place un réseau international solide et très développé pour mettre en commun les meilleures pratiques et les expériences des pays industrialisés.

43. Un représentant a indiqué les règlements et restrictions imposés par son pays au développement des zones côtières et souligné la question du prix des terrains, même en l'absence de changement climatique. M. Kimbisa a convenu que le coût des terrains en centre-ville était un obstacle à la construction de logements à bas prix.

44. Le représentant de la Directrice exécutive a vigoureusement soutenu l'appel d'un représentant à la création de partenariats qui permettraient d'élargir la portée du projet pilote de l'Initiative « Villes et changement climatique ». Il a annoncé à ce propos qu'il était prévu de développer cette initiative en Afrique, dans la région du Pacifique et dans la région des Caraïbes.

2. Deuxième partie

a) Exposés

45. M. Jimnah Mbaru, Premier Vice-Président national de la Chambre nationale de commerce et d'industrie du Kenya, considérant le thème de la session du point de vue du secteur privé, a donné des exemples du rôle que le Gouvernement et les institutions pouvaient jouer dans le financement. Il a illustré les effets des changements climatiques et de la crise financière mondiale sur la disponibilité de financement pour le logement en donnant pour exemple le Kenya, où la sécheresse et l'augmentation du prix des denrées alimentaires qui en était le corollaire, ainsi que la baisse des rentrées de devises provenant de l'envoi de fonds des Kényens à l'étranger, signifiait une baisse des fonds disponibles pour le logement. L'exode rural créait simultanément une crise de logement dans les villes. Les institutions ont été appelées à jouer un rôle primordial dans des villes en pleine croissance : les pays en développement devaient s'inspirer des cadres institutionnels qui avaient réussi dans les pays développés, où les organismes de financement gouvernementaux et le secteur privé fournissaient des capitaux à des conditions abordables pour la construction de logements. Vu le coût des terrains en centre-ville, la construction de logements abordables ne pouvait se faire qu'à la périphérie, et les gouvernements devaient intervenir pour financer les infrastructures dans ces zones. La conception des logements et le choix des matériaux de construction étaient aussi d'importantes considérations financières. Dans les pays en développement, les gouvernements devaient intervenir pour mettre des financements à disposition, en envisageant notamment des réformes et des instruments novateurs de financement du logement, comme par exemple l'émission d'obligations pour la construction d'infrastructures et la création de marchés d'hypothèques de second rang. Les partenaires du secteur privé devraient se saisir de cette opportunité pour développer le marché des logements abordables.

46. Mme Louise Cox, Présidente de l'Union internationale des architectes, s'est référée au Forum des professionnels d'Habitat tenu en mars 2009 et aux recommandations issues de ce forum, soulignant l'importance de partenariats entre les professionnels des établissements humains, les gouvernements, ONU-Habitat, et d'autres partenaires pour promouvoir une campagne mondiale pour un développement durable. Elle a préconisé des mesures d'urgence pour régénérer les communautés et l'environnement et souligné qu'il fallait donner aux communautés les moyens de le faire et qu'il fallait aussi encourager le débat local. Il importait également de tirer les enseignements de la fourniture de secours en cas de catastrophe, pour en tirer des exemples de techniques de construction novatrices et de solutions durables. Elle a souligné qu'il importait d'utiliser des matériaux durables, de remettre en état le parc immobilier, de préserver les systèmes sociaux et les communautés, de moderniser les infrastructures et d'exploiter les sources d'énergie renouvelables. La participation du secteur privé aux projets de petite envergure bénéficierait à tous.

47. Mme Maria Valencia, du Conseil consultatif de la jeunesse, s'est déclarée satisfaite des efforts d'ONU-Habitat pour faire participer les jeunes à la solution des problèmes de logement et des problèmes écologiques. Elle s'est référée au rapport d'ONU-Habitat *L'Etat des villes dans le monde*, qui mettait en exergue les problèmes du chômage des jeunes et les risques auxquels étaient exposés les jeunes des bidonvilles par suite des changements climatiques. Donnant des exemples de projets entrepris à l'initiative des jeunes dans divers pays, elle a déclaré qu'il ne fallait pas que la crise financière actuelle entrave les initiatives des jeunes et que, au contraire, il fallait aussi que ces initiatives bénéficient d'investissements. Le taux de chômage élevé chez les jeunes rendait indispensable la mise en place d'une formation et la création d'emplois, par exemple dans le secteur de l'environnement, de la gestion financière et des énergies renouvelables. Elle a lancé un appel à ONU-Habitat, aux gouvernements et aux organisations concernées, leur demandant de considérer les jeunes comme des partenaires, de les faire participer aux consultations et de les mobiliser d'urgence pour qu'ils prennent part à la solution de la crise actuelle.

b) Débat

48. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants sont intervenus pour appuyer les observations faites par les jeunes, ajoutant que leur contribution était vitale. Un représentant a souligné que la participation des jeunes aux projets d'ONU-Habitat entrepris à leur initiative avait apporté la preuve de leur capacité à diriger, innover et trouver des solutions pratiques. Les jeunes devaient être motivés et soutenus, notamment par le biais du Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine. Il a également souligné qu'il importait de faire participer les communautés marginalisées et aborigènes, et tirer parti de leur savoir. Un représentant a préconisé le recours à l'art et à la culture pour motiver et éduquer les jeunes et il a demandé à ONU-Habitat, aux gouvernements et aux municipalités de faire participer les jeunes à la prise de décisions à tous les niveaux. Un autre représentant a proposé la création de « zones de ressources » pour les femmes au sein des communautés, comme par exemple l'implantation de cuisines communautaires et la fourniture de services, afin que les femmes puissent prendre part au développement durable par le biais de projets de petite envergure.

49. Un représentant a rappelé que, dans la fourniture de logements d'un coût abordable, il ne fallait pas oublier l'importance de la sécurité et du respect des normes de construction minimales. Un autre a souligné qu'il faudrait établir des normes internationales dans ce domaine, comme celles que proposait le Gouvernement qatarien.

50. Un autre représentant a souligné qu'il fallait aborder de front les trois crises actuelles, à savoir la crise du logement, du financement et des changements climatiques; la création de partenariats était cruciale et les gouvernements devaient œuvrer de concert avec ONU-Habitat et les professionnels.

51. Répondant aux points soulevés, les panélistes ont convenu qu'il importait de faire participer les femmes et les jeunes. Mme Cox a déclaré qu'il fallait faire participer non seulement les femmes, mais également leurs familles et leurs communautés. Elle a convenu que les normes environnementales et les normes de construction devaient être respectées et elle a appuyé la participation des populations autochtones et l'utilisation de méthodes de construction traditionnelles. M. Mbaru a déploré le manque d'intérêt du secteur privé pour les normes de construction, ajoutant toutefois que si les coûts étaient trop élevés, le marché du logement serait inexistant. M. Bittar a souligné que l'urbanisation était inévitable et qui représentait un défi mais offrait également des opportunités de trouver de meilleurs moyens de contrôler ce processus. Les gouvernements n'étaient guère parvenus à comprendre les problèmes auxquels les villes se trouvaient confrontées ni à y trouver des solutions; il était donc essentiel que tous les secteurs de la société œuvrent ensemble. M. Kimbisa a souscrit à la nécessité de faire participer les jeunes, soulignant qu'ils étaient les dirigeants d'aujourd'hui et de demain.

3. Remarques de clôture

52. Dans ses remarques de clôture, la Modératrice a fait observer que les questions à l'examen étaient loin d'être simples et que le temps pressait. Il fallait agir d'urgence et, à cet égard, la crise financière mondiale n'était pas une excuse pour justifier l'inaction face au changement climatique. Une réponse globale s'imposait, à l'aide de partenariats avec les organismes des Nations Unies, les réseaux mondiaux, les villes, les professionnels, la société civile, les jeunes, les femmes et les autochtones. Elle a souligné qu'il fallait que le public soit mieux informé et qu'il fallait sensibiliser les jeunes et les femmes, à l'aide de nouveaux médias tels que l'Internet et par les arts, la culture et le sport. Elle a également souligné qu'il fallait investir davantage dans les infrastructures et la recherche de nouvelles technologies et leur application. Elle a souligné que le logement faisait partie de la solution à la crise provoquée par les changements climatiques. Il y avait un consensus sur le rôle crucial des villes dans l'atténuation des changements climatiques et les gouvernements devaient donc faire des villes le centre de leurs actions et stratégies d'intervention face au changement climatique. Tous les principaux partenaires devaient être en mesure de relever le défi que posaient, pour les villes, les changements climatiques.

Annexe V

Rapport du Comité plénier

Introduction

1. A sa 1re séance plénière, le lundi 30 mars 2009, le Conseil d'administration a décidé de créer un Comité plénier pour examiner les points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour.

2. Le Comité plénier était présidé par M. Franz B. Marré (Allemagne), l'un des trois vice-présidents du Conseil d'administration et, en son absence, par Mme Margita Fuchsová (République tchèque), également vice-présidente. A sa 1re séance, dans l'après-midi du lundi 30 mars 2009, le Président a informé le Comité qu'il serait chargé de l'examen des points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour et préparerait un rapport sur ses délibérations qui serait soumis à la plénière pour examen.

I. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (point 5 de l'ordre du jour)

3. Le Comité a examiné ce point à sa 1re séance, dans l'après-midi du lundi 30 mars 2009. Il a convenu d'organiser ses travaux en confiant l'examen des projets de résolution figurant dans le document HSP/GC/22/3/Add.1 au Comité de rédaction qui avait été créé à cet effet. Il a également décidé d'examiner les points qui lui avaient été confiés dans l'ordre suivant : Plan stratégique et institutionnel à moyen terme (HSP/GC/22/2/Add.2); structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/22/2/Add.3); et activités menées dans les pays (HSP/GC/22/2/Add.7), à la suite de quoi il procéderait à l'examen des points restants.

4. Présentant les rapports de la Directrice exécutive (HSP/GC/22/2 et Add.1 à Add.7), la Directrice exécutive adjointe, prenant la parole en tant que représentante du secrétariat, a souligné la prise de conscience accrue au niveau mondial de l'importance d'une urbanisation durable. Elle a indiqué que les rapports faisaient le point sur la suite donnée par ONU-Habitat aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session et fournissaient également des informations plus détaillées sur des activités spécifiques. Elle a mis en évidence le fait que les multiples résolutions adoptées par le Conseil à sa vingt et unième session avaient imposé une charge de travail extrêmement élevée à l'Organisation et que les ressources financières insuffisantes étaient un écueil de taille; ONU-Habitat avait néanmoins pu répondre aux nombreux appels à prendre des mesures de suivi en tirant pleinement parti de son réseau de partenaires aussi bien au sein qu'en dehors du système des Nations Unies.

A. Rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'ONU-Habitat

5. Le Président a appelé l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux activités d'ONU-Habitat (HSP/GC/22/2).

6. Le Comité a pris note du rapport.

B. Rapport de la Directrice exécutive sur la quatrième session du Forum urbain mondial

7. Appelant l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive relatif à la quatrième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/22/2/Add.1), le représentant du secrétariat a déclaré que les enseignements tirés des quatre sessions du Forum urbain mondial organisées jusqu'ici seraient incorporés dans la planification et d'autres volets de la cinquième session qui se tiendrait prochainement au Brésil en 2010 autour du thème « Des villes pour tous – Combler le fossé en milieu urbain ».

8. Au cours du débat qui a suivi, un représentant, prenant la parole au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a souscrit au projet de résolution sur le Forum urbain mondial et a rendu hommage aux Gouvernements chinois et brésilien pour avoir accueilli, l'un, la quatrième session du Forum urbain mondial et, l'autre, pour s'être offert à accueillir la cinquième session prévue prochainement, respectivement. Le représentant s'est dit quelque peu préoccupé par l'absence de transparence dans l'organisation de ces sessions. Un autre représentant a félicité ONU-Habitat pour

l'excellente coordination du Forum, saluant notamment le lancement du *Rapport 2008 sur l'état des villes africaines*.

C. Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

9. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le rapport relatif au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme (HSP/GC/22/2/Add.2).

10. Au cours du débat, un certain nombre de représentants ont noté avec satisfaction les progrès faits à ce jour dans la mise en œuvre du plan. Un représentant, s'exprimant au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, s'est félicité des travaux entrepris pour élaborer le cadre axé sur les résultats au titre du plan. Il a demandé de relier les indicateurs définis dans le cadre à ceux figurant dans d'autres documents tels que le plan d'action du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et a préconisé de recourir aux indicateurs « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais). Il a invité ONU-Habitat à revoir la démarche adoptée pour le financement du plan et souligné la nécessité d'assigner un nouveau rang de priorité aux activités. Enfin, il a encouragé la création d'une équipe dynamique de mise en œuvre du plan.

11. Un certain nombre de représentants ont exprimé leurs préoccupations au sujet du degré et de la transparence de l'interaction entre le secrétariat et le Comité des représentants permanents pour ce qui était des progrès de la mise en œuvre du plan. Un représentant a demandé à la Directrice exécutive de veiller à ce que le Comité ait largement la possibilité d'examiner dans le détail les rapports intérimaires ultérieurs.

12. Un représentant a exprimé sa gratitude aux pays et institutions qui avaient rendu possible le financement des opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables, notamment les Gouvernements du Bahreïn et de l'Espagne et la Fondation Rockefeller. Il a recommandé d'accélérer la mise en œuvre du plan avant la vingt-troisième session du Conseil d'administration.

13. Un représentant, s'exprimant au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, s'est félicité des résultats des réunions du comité de direction et de surveillance des opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables qui ont vu l'adoption du manuel sur ces opérations et de mesures initiales sur la sélection des projets. Il a encouragé la Directrice exécutive à continuer d'apporter l'appui nécessaire à ces activités. Un autre représentant a loué le secrétariat pour les travaux entrepris à ce jour sur les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables, indiquant que les résultats permettraient d'aborder la question cruciale du financement du logement abordable. Divers représentants ont requis des éclaircissements sur les prêts octroyés dans le cadre de ces opérations. Plusieurs représentants ont souligné que conformément à la résolution y relative, aucun octroi direct de prêts aux utilisateurs finals ne devrait être autorisé. Certains représentants attendaient avec beaucoup d'intérêt les résultats de la prochaine évaluation indépendante de ces opérations et l'examen du rôle d'ONU-Habitat dans le financement de logements abordables.

14. En réponse, le représentant du secrétariat a reconnu le bien fondé de la nécessité d'une transparence et de consultations étroites avec les Etats membres. Elle a fait observer que l'on envisageait d'adopter une démarche plus structurée pour l'interaction avec le Comité des représentants permanents, qui consisterait à faire rapport de manière semestrielle au Comité en organisant au préalable des réunions de groupes de travail pour s'assurer que les membres du Comité contribuent aux rapports intérimaires sur le plan. Le cadre axé sur les résultats était en cours d'élaboration; il y avait eu des retards au début de l'année 2008 en raison des violences qui avaient suivi les élections au Kenya et du financement non prévisible. Soulignant que le processus de réformes s'étalait sur six ans et que les changements prendraient du temps, elle a lancé un appel afin de doter ONU-Habitat d'un financement prévisible pour lui permettre de mettre efficacement en œuvre le plan et d'assigner, dans le cadre de la mise en œuvre, un rang de priorité aux activités. Elle a remercié les Gouvernements du Canada, de l'Italie, de la Norvège et de la Suède pour leurs contributions au financement de base du plan, ainsi que le Gouvernement de l'Espagne pour sa contribution aux opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables.

15. Un autre représentant du secrétariat a fait remarquer que le plan avait été approuvé assorti de la recommandation selon laquelle il conviendrait de l'affiner en utilisant des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. A cet égard, des consultants extérieurs ayant des compétences dans la gestion axée sur des résultats avaient été mobilisés en 2008. Le cadre axé sur les résultats avait été présenté au Comité des représentants permanents, qui l'avait jugé satisfaisant. Les indicateurs continuaient d'être mis au point et serviraient de base à l'établissement de rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

16. Un autre représentant du secrétariat a déclaré que la Division du financement des établissements humains d'ONU-Habitat fournissait des avis aux établissements financiers locaux sur les options offertes; ils pouvaient conclure des accords de prêts dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles. La Division proposait des mécanismes de garanties et les banques commerciales pouvaient donc offrir directement des garanties et des prêts.

17. Un troisième représentant du secrétariat a souligné que dans le cadre des opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables et conformément à la résolution 21/10 du Conseil d'administration sur le renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, les prêts pouvaient être octroyés aux institutions financières ou institutions de microfinancement mais pas aux utilisateurs finals, aux particuliers ou aux coopératives.

D. Efficacité et viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

18. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le rapport relatif à l'efficacité et à la viabilité de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/22/2/Add.3).

19. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont convenu de la nécessité de poursuivre les travaux pour examiner l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat. Un représentant, s'exprimant au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a mis à nouveau l'accent sur la demande faite au paragraphe 12 de la résolution 21/2 du Conseil d'administration sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, tendant à ce que la Directrice exécutive consulte le Comité des représentants permanents afin de voir s'il était ou non nécessaire d'examiner l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance. Il a indiqué qu'une nouvelle résolution sur la question devrait permettre d'entreprendre un examen approprié. Un autre représentant a estimé que le rapport était prématuré et que les informations, l'analyse ou les éléments d'appréciation qu'il contenait n'étaient pas suffisants pour permettre de mener un examen approprié et de tirer des conclusions.

20. Un représentant, notant que certains éléments récapitulatifs importants sur l'évolution institutionnelle et les questions émergentes figuraient dans le rapport à l'examen, s'est félicité du processus d'examen de la structure de gouvernance. Il a toutefois souligné que d'autres travaux étaient nécessaires, notamment la tenue de discussions entre les Etats membres et le secrétariat sur les avantages et les inconvénients de la structure actuelle, définis dans le rapport. Un autre représentant a relevé que les résultats des discussions entre le secrétariat et les Etats membres devraient être présentés au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session afin qu'il les examine.

E. Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs d'ONU-Habitat et du PNUE

21. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs d'ONU-Habitat et du PNUE (HSP/GC/22/2/Add.4), affirmant que comme le montrait ce rapport, la coopération entre les deux organisations avait été davantage élargie et institutionnalisée. Elle a esquissé les principaux domaines de cette coopération, notamment l'élaboration d'un nouveau cadre de partenariats pour la période 2008-2013 et un plan conjoint de mise en œuvre, axé notamment sur d'autres domaines tels que les villes et les changements climatiques, la gestion des déchets et les activités d'information.

22. Un représentant, souscrivant à l'accord de partenariat entre le PNUE et ONU-Habitat, a formé le vœu que la coopération entre les deux organisations soit davantage renforcée.

23. En réponse à une demande visant à obtenir de plus amples renseignements sur les villes et les changements climatiques, le représentant du secrétariat a convenu que l'on tendait, dans le domaine de l'environnement, à faire porter l'accent sur les efforts d'atténuation alors que le défi principal qui se posait était celui de la nécessité d'une adaptation. Un nouveau Service sur l'environnement et la planification urbains avait à cet effet été créé au sein d'ONU-Habitat, ce qui, espérait-on, permettrait à ONU-Habitat et au PNUE d'exploiter leurs avantages comparatifs respectifs. Un autre représentant du secrétariat a exposé en détail l'initiative sur les villes et les changements climatiques d'ONU-Habitat, lancée sept mois auparavant, dans le but de renforcer les capacités des villes pour élaborer des plans d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, échanger les données d'expérience et accroître la visibilité des villes et des citadins pauvres dans le cadre de la préparation de la quinzième réunion des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait prochainement à Copenhague en 2009. ONU-Habitat travaillait actuellement dans ce sens avec quatre pays, et comptait étendre son action, en élaborant notamment

une approche régionale, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations.

F. Coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales

24. Le représentant du secrétariat, se référant au rapport sur la coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (HSP/GC/22/2/Add.5), a rappelé que l'une des priorités du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme était d'améliorer la coopération avec les partenaires, ce pourquoi ONU-Habitat avait entrepris d'élaborer une stratégie pour la création de partenariats.

25. Un représentant, soulignant qu'il y avait lieu de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies en général et les gouvernements, a souligné que les programmes d'ONU-Habitat devraient être mieux alignés sur les priorités nationales; par ailleurs, il a demandé des renseignements complémentaires sur le succès des activités menées conjointement par ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le développement, et les obstacles rencontrés, en particulier en Amérique latine.

26. En réponse, le représentant du secrétariat a affirmé que, conformément à l'initiative « Unis dans l'action », ONU-Habitat s'efforçait d'appuyer davantage la planification nationale et travaillait, à cette fin, dans le contexte des Plans-cadre des Nations Unies pour le développement. Des efforts analogues étaient faits pour améliorer la coordination avec la Banque mondiale par le biais des documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

G. Directives internationales relatives à l'accès aux services de base pour tous

27. Le représentant du secrétariat, appelant l'attention sur les directives internationales relatives à l'accès aux services de base pour tous (HSP/GC/22/2/Add.6), a signalé que les directives proposées complétaient celles adoptées en 2007 sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales; il a donc suggéré que ces deux séries de directives soient considérées comme un cadre universel susceptible d'être adapté aux contextes individuels. Les trois principaux besoins des citadins pauvres étaient, selon lui, la fourniture de services, l'accès à la terre, et le logement, qui étaient également au cœur des cibles 10 et 11 de l'Objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Une représentante, rappelant que son Gouvernement avait pris part activement à la rédaction des directives sur la décentralisation et avait travaillé aux côtés de nombreux experts pour promouvoir le renforcement des autorités locales et encourager les autorités centrales, locales et régionales à communiquer avec la société civile, et plus particulièrement avec les groupes vulnérables, a exprimé sa conviction que la principale fonction des autorités locales était de fournir des services de base à tous, ajoutant qu'il y avait un lien évident entre les directives sur la décentralisation et celles sur la fourniture de services de base. Elle a indiqué qu'il fallait, dans le cadre des nouvelles directives, mener d'importants travaux en partenariat.

29. Un autre représentant s'est lui aussi déclaré persuadé que l'amélioration de l'accès aux services de base pour tous était un élément fondamental de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ajoutant toutefois qu'un objectif aussi ambitieux ne pouvait être atteint que moyennant des efforts soutenus sur la durée. Les directives représentaient, selon lui, un grand progrès, puisqu'elles préconisaient une approche empreinte de souplesse qui tenait compte des besoins individuels des pays.

30. Une représentante a appelé l'attention sur le rôle important joué par les parlementaires en encourageant les gouvernements à formuler des politiques visant à éliminer les bidonvilles et en fournissant un logement convenable à leurs populations. La crise mondiale, qui était au centre de toutes les préoccupations, avait relégué au second rang le problème du logement. Elle a lancé un appel aux parlementaires, leur demandant d'œuvrer à la mise en place de politiques qui apporteraient une aide véritable à ceux qui en avaient le plus besoin.

H. Activités d'ONU-Habitat dans les pays

31. Appelant l'attention sur la note conceptuelle sur les activités d'ONU-Habitat dans les pays (HSP/GC/22/2/Add.7), le représentant du secrétariat a souligné que ces activités étaient essentielles pour les travaux de l'organisation. A la suite d'une enquête sur les besoins et les motivations, 26 pays prioritaires fortement attachés au développement d'établissements durables et à l'amélioration des logements avaient été sélectionnés pour la mise en œuvre de programmes de pays. On espérait qu'à l'avenir ce nombre serait porté à 40.

32. Répondant à une demande d'éclaircissements concernant les critères de sélection, le représentant du secrétariat a indiqué que les trois critères ci-après avaient été jugés cruciaux : premièrement, la cohérence thématique avec le domaine d'intervention d'ONU-Habitat; deuxièmement, la cohérence fonctionnelle entre les approches normatives et opérationnelles; et troisièmement, l'engagement financier et politique entre les gouvernements et leurs partenaires. ONU-Habitat était très diversement impliquée selon les pays, mais faisait toutefois porter l'accent sur les pays les moins avancés; à cet égard, il a appelé l'attention sur la difficulté à trouver des fonds d'un montant suffisant pour pouvoir financer des projets individuels.

33. Une représentante s'est félicitée de l'ouverture d'un bureau d'ONU-Habitat dans son pays. Le représentant du secrétariat, remerciant ce pays, qui figurait parmi les pays en développement qui avaient contribué au budget d'ONU-Habitat, a noté cependant que la distinction entre donateurs et non donateurs avait été abolie en faveur du concept de partenaires au développement. Il a signalé, par ailleurs, que des bureaux d'ONU-Habitat avaient récemment été implantés au Moyen-Orient, grâce à un financement des pays hôtes.

34. Sur la question des pays pilotes, il a rappelé que cette idée était apparue lors de l'initiative « Unis dans l'action »; cela dit, tous les pays étaient considérés comme des lieux où les organismes des Nations Unies pouvaient travailler ensemble de manière coordonnée, sans se faire concurrence et en ne formant qu'une seule famille des Nations Unies, facilitant ainsi la mobilisation de ressources de manière coordonnée. Il a souligné, toutefois, que le coût élevé des transactions impliquées par ce processus était difficile à assumer par un petit organisme tel qu'ONU-Habitat.

I. Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents entre les sessions

35. Le représentant du secrétariat a fait référence au rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents (HSP/GC/22/3) où se trouvait un résumé des réunions du Comité en 2008, ainsi que des deux réunions déjà tenues en 2009 pour préparer la session en cours.

36. Le Comité a pris note du rapport.

J. Questions de procédure

37. A sa 3e séance, dans l'après-midi du mercredi 1er avril 2009, le Comité plénier a entamé son examen de six projets de résolution figurant dans les documents de séance qui avaient été soumis depuis sa dernière séance. Les projets de résolution portaient sur la tenue d'une troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable; le financement du logement abordable; les villes et les changements climatiques; l'épanouissement de la jeunesse urbaine; la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains; et le Programme pour l'habitat.

38. Le Président a dit que les projets de résolution devaient être soumis avant midi le deuxième jour de toute session du Conseil d'administration pour être examinés durant cette session; tous les projets de résolution à l'examen avaient été soumis avant ce délai. Le Comité plénier transmettrait conformément à la règle les projets de résolution au Comité de rédaction, satisfaisant aux exigences en matière de procédure.

39. La représentante d'un Etat membre a fait savoir que son pays appuyait le projet de résolution sur les villes et les changements climatiques qui avait été soumis par un Etat observateur.

40. Plusieurs représentants ont demandé des clarifications sur le règlement intérieur applicable pour la soumission des projets de résolution par des Etats observateurs du Conseil d'administration. Ils ont souligné la nécessité d'assurer une cohérence dans l'application du règlement intérieur.

41. Le représentant du secrétariat a noté que conformément au paragraphe 2 de l'article 61 du règlement intérieur, les Etats ayant un statut d'observateur étaient autorisés à soumettre au Conseil, pour examen, un projet de résolution, qui pouvait être soumis pour décision à la demande d'un membre du Conseil d'administration.

42. Un représentant s'est dit préoccupé devant l'affaiblissement graduel possible du respect du règlement intérieur et a demandé au secrétariat de veiller à ce que la procédure légale correcte soit observée pour la soumission des projets de résolution par des Etats observateurs. Il a fait observer que la non-conformité à la procédure établie pourrait conduire à une situation où le Conseil d'administration aurait une composition universelle.

43. Une représentante s'est déclarée préoccupée par la procédure suivie pour la soumission du projet de résolution sur les villes et les changements climatiques. Bien qu'elle n'ait aucune objection à formuler sur la teneur du projet de résolution, elle estimait que le parrainage de tout projet de résolution de ce type devrait être exprimé avant le délai fixé, à savoir avant midi le deuxième jour de la session, ce qui n'avait pas été le cas pour le projet à l'examen.

44. Le représentant du secrétariat a proposé que le parrainage du projet de résolution par un Etat membre du Conseil pouvait se faire à tout moment avant la clôture de la session et que le délai ne s'appliquait que pour la soumission du projet de résolution. En réponse, la représentante de l'Etat membre appuyant le projet de résolution à l'examen a fait observer que son pays avait appuyé le projet de résolution dès sa rédaction initiale.

45. Une représentante a déclaré qu'elle n'était pas satisfaite par les explications du représentant du secrétariat, faisant remarquer le règlement intérieur devait s'appliquer également à toutes les délégations. Un autre représentant a relevé que, lorsque possible, le règlement intérieur devrait l'emporter sur la tradition.

46. Le Comité plénier a décidé de transmettre les six projets de résolution au Comité de rédaction sous réserve que le secrétariat apporte des éclaircissements sur le paragraphe 2 de l'article 61 du règlement intérieur et que la procédure pour la soumission du projet de résolution sur les villes et les changements climatiques ait été respectée.

II. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011 (point 7 de l'ordre du jour)

47. Le Comité a abordé ce point à sa 2e séance, dans la matinée du mardi 31 mars 2009. La Directrice exécutive a présenté le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (HSP/GC/22/5), ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HSP/GC/22/5/Add.1) et le Plan d'action sur l'égalité des sexes (HSP/GC/22/5/Add.2).

48. Rappelant la résolution 21/2, par laquelle le Conseil d'administration avait approuvé le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme de six ans pour la période 2008-2013 qui était mis en œuvre de manière progressive et sur lequel se fondaient le programme de travail et le budget pour 2010-2011, la Directrice exécutive a noté les progrès substantiels accomplis à cet égard et s'est référée au document HSP/GC/22/2/Add.2, qui récapitulait les rapports intérimaires trimestriels soumis au Comité des représentants permanents. Elle a en outre appelé l'attention sur la structure du programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011, signalant que trois nouvelles sections y avaient été ajoutées pour mettre davantage l'action sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, les avantages comparatifs d'ONU-Habitat, et l'intégration des femmes. Elle a ensuite expliqué les points saillants de chacun des quatre sous-programmes : le logement et le développement durable des établissements humains; le suivi du Programme pour l'habitat; la coopération régionale et technique; et le financement des établissements humains. Elle a indiqué qu'en mettant en œuvre le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat s'efforcerait d'assurer un équilibre régional entre les programmes et les activités de projet et faciliterait l'échange des connaissances et des enseignements dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

49. Après un bref examen des trois principales sources de financement : les crédits au budget ordinaire, les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (aussi bien celles à des fins générales qu'à des fins déterminées) et les contributions versées au titre des activités de coopération technique au niveau des pays, la Directrice exécutive a présenté les allocations budgétaires proposées pour l'exercice biennal 2010-2011. Vu l'augmentation sensible du financement des activités d'ONU-Habitat depuis 2000, les prévisions de dépenses budgétaires s'établissaient à 356 millions de dollars, soit une augmentation de 10 % par rapport au budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009.

50. Au cours du débat qui a suivi, un représentant, s'exprimant au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a félicité le secrétariat d'avoir articulé le programme de travail et le budget en fonction du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, relevant cependant que ce processus n'était pas toujours aussi transparent qu'il aurait dû l'être; à cet égard, il a demandé que les partenaires soient tenus pleinement informés de tous les développements. Deux représentants ont préconisé la création d'un groupe de travail du Comité des représentants permanents qui serait chargé de suivre les progrès faits dans la réalisation de chacun des résultats attendus du programme de travail sur une période de six mois.

51. Un certain nombre de représentants ont reconnu que l'augmentation du financement des donateurs était un signe de confiance, préconisant toutefois la prudence dans la planification des activités, compte tenu d'une éventuelle pénurie de ressources, notamment dans le contexte de la crise économique mondiale. Plusieurs représentants ont estimé que les prévisions budgétaires étaient trop ambitieuses eu égard à la crise financière actuelle et ils ont demandé que les activités soient classées par ordre de priorité. Un représentant a estimé qu'il était peu probable que le niveau des contributions volontaires soit atteint et il a signalé, à cet égard, que son propre pays ne serait guère en mesure de répondre à une demande d'augmentation des contributions. Un autre représentant a demandé à ONU-Habitat d'établir des budgets réalistes susceptibles d'être atteints pendant la période couverte par le plan, tandis qu'un tiers des représentants ont appelé l'attention sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HSP/GC/22/5/Add.1) et prié le secrétariat d'informer dès que possible le Comité des représentants permanents du suivi des recommandations du Comité consultatif, notamment celles concernant la création et le redéploiement de postes, figurant au paragraphe 21 du rapport. Un représentant a indiqué que sa délégation soutenait une analyse globale de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat et la proposition que la création de nouveaux postes de rang supérieur soit revue et, eu égard à la situation financière, ils ont recommandé que les fonctions attachées à ces postes soient affectées dans la mesure du possible aux postes actuels.

52. Un représentant des autorités locales a demandé que le budget prévoit une rubrique pour l'assistance aux enfants des rues et aux mères célibataires qui en ont besoin.

53. Répondant à ces observations, la Directrice exécutive a souligné que le budget n'était présenté qu'à titre indicatif, pour donner à ONU-Habitat l'autorité nécessaire pour engager les dépenses prévues si des ressources venaient à se matérialiser. Accédant à la proposition de créer un groupe qui se réunirait tous les six mois, elle a cependant rappelé que le Comité des représentants permanents se réunissait déjà quatre fois par an et que, au cours de ces réunions trimestrielles, des rapports financiers étaient présentés; de surcroît, des réunions supplémentaires auraient des incidences budgétaires. Elle a également fait remarquer que l'analyse des tendances des contributions budgétaires montrait une croissance positive encourageante.

54. La Directrice exécutive adjointe a par la suite appelé l'attention sur le document relatif au Plan d'action sur l'égalité des sexes (HSP/GC/22/5/Add.2). Elle a indiqué que le plan permettait de promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes grâce à leur participation et à la prise en compte des questions sexospécifiques dans le développement des établissements humains. Elle a également relevé que conformément aux priorités énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005, ONU-Habitat avait considérablement renforcé ses travaux majeurs dans les domaines de la promotion des femmes, l'accès à la terre et au logement, et l'accès égal par tous à l'eau et à des systèmes d'assainissement.

55. Au cours du débat qui a suivi, une représentante a félicité le secrétariat pour le processus de consultation qui avait eu lieu en élaborant le plan d'action et a noté que le plan avait considérablement évolué durant le processus. Sa délégation prenait note avec satisfaction de l'inclusion d'un examen sur les fonctions, les moyens et l'importance du Groupe de la promotion des femmes au sein d'ONU-Habitat en tant que solution gagnant-gagnant, qui serait mené en 2009. En concluant l'examen de ce sous-point, le Président a indiqué que le Comité approuvait d'une manière générale le Plan d'action sur l'égalité des sexes.

56. A sa 5e et dernière séance, le Comité a été informé que le Groupe de travail créé pour examiner le point était parvenu à un consensus sur le projet de résolution sur ce point. Le Comité a approuvé le projet de résolution et décidé qu'il devait être communiqué au Président pour soumission au Conseil d'administration réuni en séance plénière. Le projet de résolution a été adopté par le Conseil d'administration en tant que résolution 22/7.

III. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)

57. Le Comité a examiné ce point à sa 4e séance, dans la matinée du jeudi 2 avril 2009. Le représentant du secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration (HSP/GC/22/6), qui se tiendrait en 2011. En réponse à une demande sur l'inscription à l'ordre du jour d'un point visant à examiner les réalisations d'ONU-Habitat durant la période intersessions, le représentant du secrétariat a déclaré que cela rentrait dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour provisoire. Le Comité plénier a décidé de transmettre le projet d'ordre du jour provisoire au Conseil d'administration pour adoption éventuelle.

58. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session aux fins d'adoption par le Conseil d'administration.

Annexe VI

Liste des documents dont était saisi le Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
		Notification de la Directrice exécutive
		Additif : Notification de la Directrice exécutive
4	HSP/GC/22/1	Ordre du jour provisoire
4	HSP/GC/22/1/Add.1	Additif : Annotations à l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux : note du secrétariat
4	HSP/GC/22/INF/1	List of documents before the Governing Council
5	HSP/GC/22/2	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : Rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/22/2/Add.1	Additif : rapport de la Directrice exécutive sur la quatrième session du Forum urbain mondial
5	HSP/GC/22/2/Add.2	Additif : rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013
5	HSP/GC/22/2/Add.3	Additif : efficacité et viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : note de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/22/2/Add.4	Additif : rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement
5	HSP/GC/22/2/Add.5	Additif : coopération avec les organismes et organisations du système de l'ONU, les organisations intergouvernementales non onusiennes et les organisations non gouvernementales
5	HSP/GC/22/2/Add.6	Additif : lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base pour tous
5	HSP/GC/22/2/Add.7	Additif : document conceptuel sur les activités de pays d'ONU-Habitat
5	HSP/GC/22/3	Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions
5	HSP/GC/22/3/Add.1	Additif : projets de résolution préparés par le Comité des représentants permanents
5	HSP/GC/22/INF/2	Report of the fourth session of the World Urban Forum: Note by the secretariat
5	HSP/GC/22/INF/3	Country activities report 2009: Note by the secretariat
5	HSP/GC/22/INF/6	Global Report on Human Settlements 2009: Note by the secretariat
6	HSP/GC/22/4	Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration intitulé : rapport de la Directrice exécutive

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
7	HSP/GC/22/5	Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 : rapport de la Directrice exécutive
7	HSP/GC/22/5/Add.1	Additif : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : note du secrétariat
7	HSP/GC/22/5/Add.2	Additif : plan d'action pour l'égalité des sexes
7	HSP/GC/22/INF/4	Status of voluntary contributions to the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation as at 28 February 2009: Note by the secretariat
7	HSP/GC/22/INF/5	United Nations Habitat and Human Settlements Foundation: Financial report for the biennium ended 31 December 2007 and report of the Board of Auditors: Note by the secretariat
8	HSP/GC/22/6	Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains